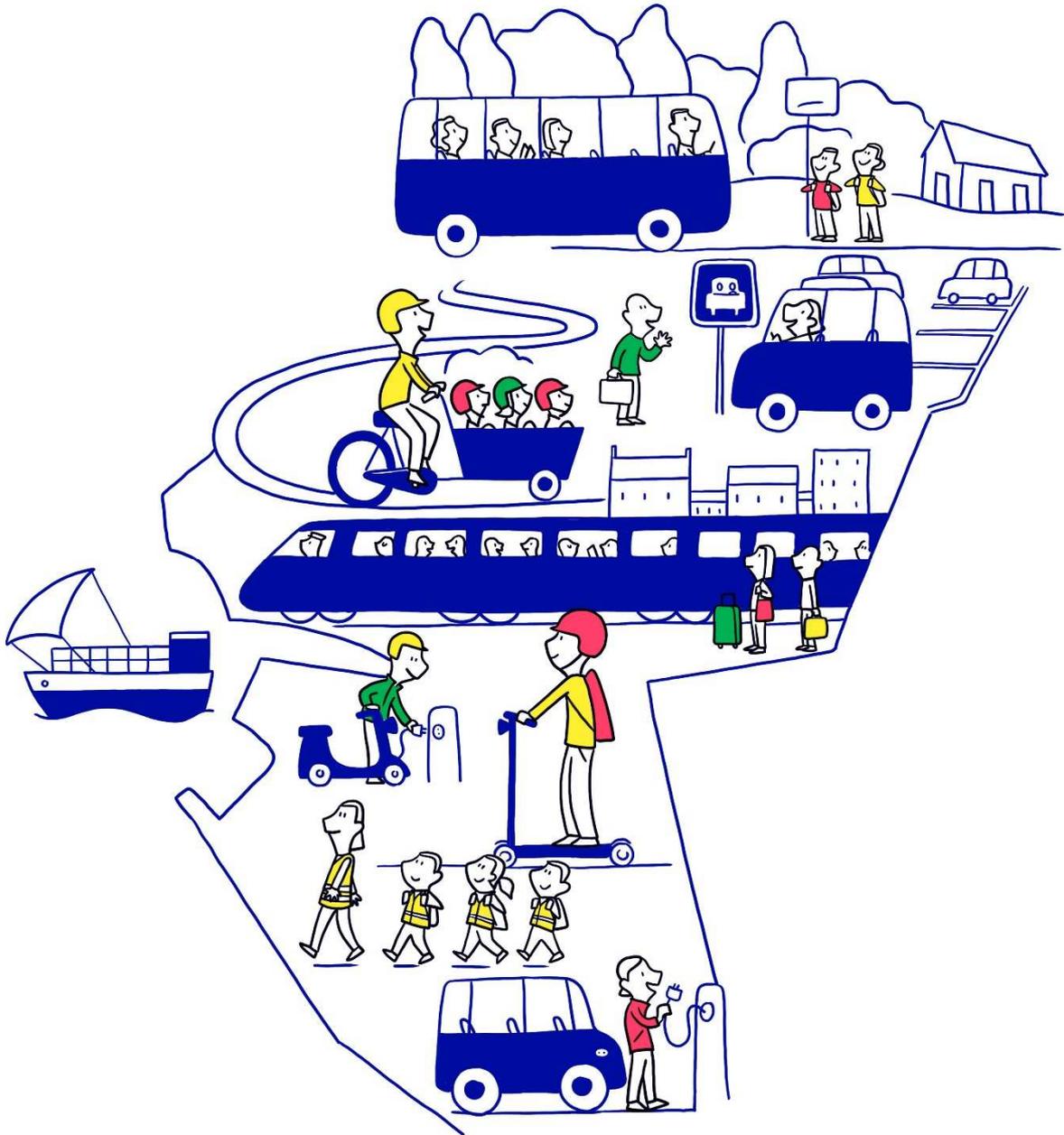


CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE



BASSIN DE MOBILITE
CENTRE LOIRE ATLANTIQUE
2023-2028



REGION PAYS DE LA LOIRE



DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOZAY



COMMUNAUTE DE COMMUNES ERDRE ET GESVRES



COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON



COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE ET LOIRE



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE



GRAND LIEU COMMUNAUTE



NANTES METROPOLE



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE



PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ



SNCF GARES & CONNEXIONS

CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

BASSIN DE MOBILITE CENTRE LOIRE ATLANTIQUE

SOMMAIRE

1. LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES EN PAYS DE LA LOIRE.....	6
1.1. UNE DEMARCHE DE COOPERATION ENTRE COLLECTIVITES	6
1.2. L'ORIENTATION REGIONALE DE LA DEMARCHE.....	8
1.3. LA CONSTRUCTION DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE SUR LE BASSIN CENTRE LOIRE ATLANTIQUE.....	8
2. LES CARACTERISTIQUES DU BASSIN CENTRE LOIRE ATLANTIQUE	10
2.1. FICHE D'IDENTITE DU BASSIN	10
2.1.1. <i>Indicateurs socio-économiques</i>	10
2.1.2. <i>Exercice de la compétence mobilité</i>	11
2.1.3. <i>Flux pendulaires</i>	11
2.1.4. <i>Répartition modale</i>	12
2.2. SERVICES DE MOBILITE EXISTANTS	13
2.2.1. <i>Offres urbaines de transport collectif</i>	13
2.2.2. <i>Offre interurbaine de transport collectif</i>	13
2.2.3. <i>Services de mobilité actives, partagées et solidaires</i>	14
2.2.4. <i>Traversées fluviales de Loire</i>	15
2.3. INFRASTRUCTURES DE MOBILITE SUR LE BASSIN	16
2.4. COOPERATIONS TARIFAIRES	16
2.5. INFORMATION MULTIMODALE ET SITUATIONS DEGRADEES	16
3. FEUILLE DE ROUTE DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE.....	17
3.1. ORIENTATIONS PRIORITAIRES DE TRAVAIL.....	17
3.1.1. <i>Chantier réseaux de transports collectifs</i>	17
3.1.2. <i>Chantier covoiturage du quotidien</i>	17
3.1.3. <i>Chantier vélo du quotidien</i>	17
3.1.4. <i>Chantier mobilités solidaires</i>	17
3.1.5. <i>Chantier intermodalités</i>	18
3.1.6. <i>Chantier distribution et tarification</i>	18
3.1.7. <i>Chantier communication et accompagnement au changement</i>	18
3.1.8. <i>Chantier partage et mutualisation de données</i>	19
3.2. FICHES ACTIONS EMBLEMATIQUES.....	19
3.3. COOPERATIONS INTERBASSINS.....	19
3.4. MATRICE DES RESPONSABILITES	20
4. PILOTAGE DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE	21
4.1. DUREE.....	21
4.2. MODALITES DE PILOTAGE	21
4.2.1. <i>Comité de pilotage</i>	21
4.2.2. <i>Comité technique</i>	21
4.3. MODALITES D'EVALUATION	22
4.4. MODALITES DE REVISION	22
5. ANNEXES.....	22
5.1. CARTOGRAPHIES DES DYNAMIQUES	24
5.2. FICHES ACTIONS.....	30

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L4221-1 et suivants,
Vu le code des transports et notamment l'article L1215-1 et suivants,
Vu la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la carte des bassins de mobilité,
Vu la délibération du Conseil régional du 31 mars 2021 approuvant la Stratégie Régionale des Mobilités,
Vu la délibération du Conseil régional du 17 décembre 2021 approuvant le SRADDET Pays de la Loire,
Vu la délibération du Conseil régional du 23 et 24 mars 2023 approuvant le présent contrat opérationnel de mobilité.

Entre les soussignés :

La **Région des Pays de La Loire**, représentée par Christelle MORANCAIS, Présidente, ci-après désignée « **la Région** »,

Le **Département de Loire-Atlantique**, représenté par Michel MENARD, Président, ci-après dénommé « **le Département** »,

La **communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo**, représentée par Jean Guy CORNU, Président,

La **communauté de communes de Nozay**, représentée par Claire THEVENIAU, Présidente,

La **communauté de communes Erdre et Gesvres**, représentée par Yvon LERAT, Président,

La **communauté de communes Estuaire et Sillon**, représentée par Rémy NICOLEAU, Président,

La **communauté de communes Sèvre et Loire**, représentée par Christelle BRAUD, Présidente,

La **communauté de communes Sud Estuaire**, représentée par Yannick MOREZ, Président,

La **communauté de communes Sud Retz Atlantique**, représentée par Laurent ROBIN, Président,

La **communauté de communes Grand Lieu Communauté**, représentée par Yohann BOBLIN, Président,

La **métropole de Nantes**, représentée par Johanna ROLLAND, Présidente,

La **communauté de communes Pays de Blain Communauté**, représentée par Rita SCHLADT, Présidente,

La **communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz**, représentée par Jean Michel BRARD, Président, ci-après dénommées « **les EPCI** »,

L'entreprise, **SNCF Gares et Connexion**, représentée par [prénom, nom et qualité], ci-après dénommé « **le gestionnaire de pôle d'échange** »,

il a été convenu ce qui suit :

Les différentes parties s'engagent à :

- mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2023-2028 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités,
- prendre part à la mise en œuvre des actions, dans les rôles définis par le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents,
- collaborer dans une logique d'amélioration continue et d'expérimentation, au service des usagers,
- contribuer à l'évaluation des actions inscrites au contrat opérationnel de mobilité et au partage des données,
- communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

1. La mise en œuvre de la Loi d’Orientation des Mobilités en Pays de la Loire

1.1. Une démarche de coopération entre collectivités

Dès 2019, en tant que chef de file des mobilités, la Région a souhaité engager le dialogue avec toutes les collectivités pour considérer les évolutions engendrées par la Loi d’orientation des mobilités (LOM). Les Présidents et les Vice-Présidents des intercommunalités et des Départements, les représentants des associations des Maires de France, des communes rurales et d’Intercommunalités de France ont été réunis dans chaque département. L’objet de ces rencontres était de partager les réflexions et attentes des collectivités sur la prise de compétence mobilité et de construire collectivement les bases d’une nouvelle coopération.

A l’automne 2020, la **concertation** a été reconduite avec toutes les intercommunalités et a permis de dessiner les contours des bassins de mobilité, dont la cartographie a été adoptée en Conseil régional de décembre 2020. Les bassins de mobilité ont été définis à partir des flux de déplacements domicile-travail, domicile-étude, au sein desquels des convergences d’intérêt se manifestent. La carte des bassins de mobilité est inscrite dans la Stratégie régionale des mobilités adoptée en mars 2021, elle-même centrée sur les besoins des Ligériens, et dont la finalité est de faciliter leurs déplacements, leur proposer des modes de transport plus sobres, plus respectueux de l’environnement, au meilleur coût.

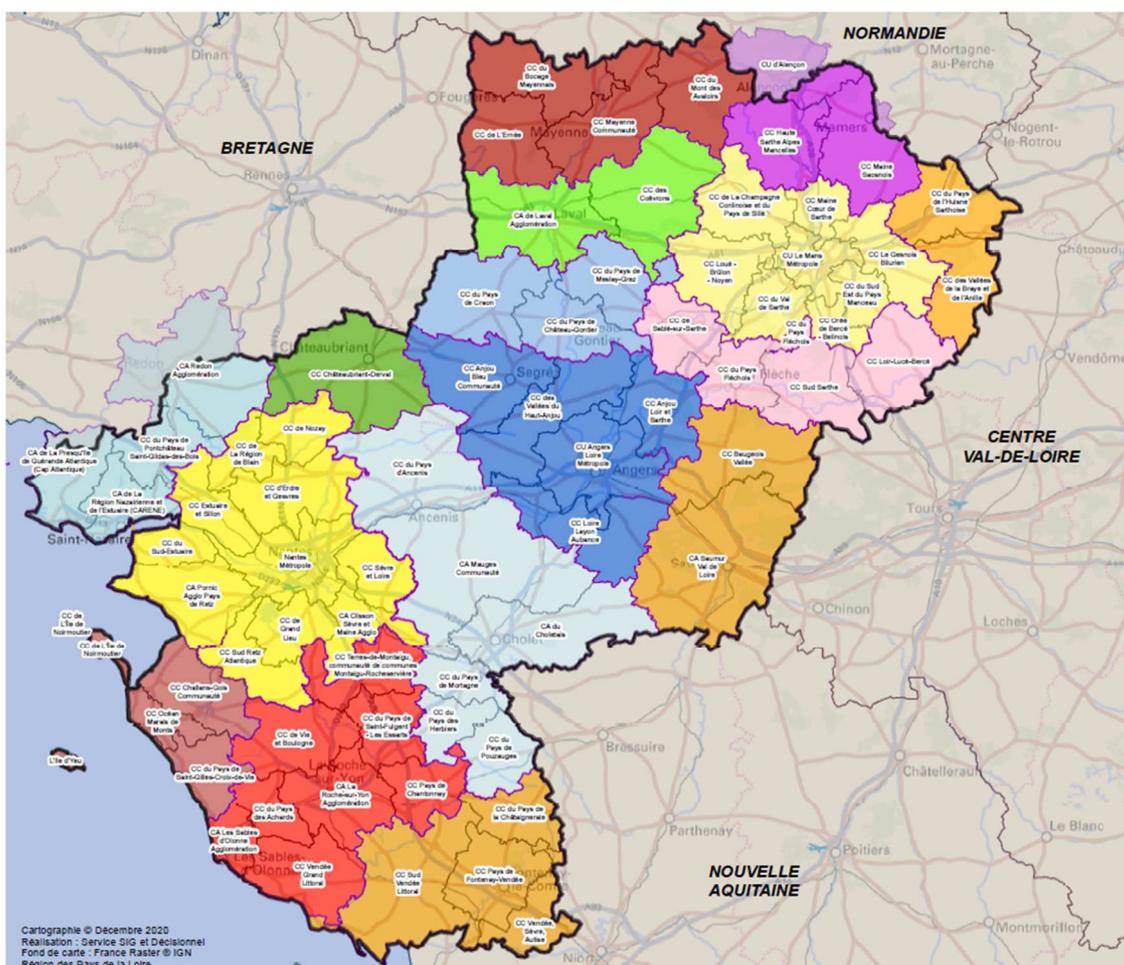


Figure 1. Présentation des 16 bassins de mobilité régionaux.

En 2021, 54 communautés de communes ligériennes sur 56 ont choisi de devenir Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), c'est-à-dire compétentes pour le développement de nouveaux services de mobilité. Dès lors, la Région peut compter sur des territoires moteurs pour la mise en œuvre des services dont les Ligériens ont besoin, mais aussi des territoires volontaires pour conduire des expérimentations.

Dans le cadre renouvelé de la LOM, **une nouvelle articulation des compétences se dessine** :

- En tant que chef de file des mobilités et autorité organisatrice de la mobilité régionale, la **Région** est compétente pour organiser des services réguliers de transport public d'intérêt régional, le transport à la demande, des services relatifs aux mobilités actives, partagées ou solidaires, et pour contribuer au développement de tels services. Elle est aussi AOM de substitution dans deux communautés de communes qui n'ont pas pris la compétence mobilité (Maine Saosnois et Pays de Saint-Fulgent Les Essarts) ;
- Tout comme la Région, les **EPCI** sont compétents pour organiser des services réguliers de transport public, de transport à la demande, pour organiser des services relatifs aux mobilités actives, partagées ou solidaires, à condition toutefois que ces services soient inclus dans leur ressort territorial.
- Du fait de leurs compétences en matière de voirie départementale, d'accompagnement social et de développement des solidarités, les **Départements** conservent un rôle essentiel pour le développement des mobilités durables, solidaires et inclusives sur leur territoire.
- Les **Syndicats d'Énergie** sont compétents en matière d'infrastructures d'avitaillement électrique, gaz et hydrogène (hors département de la Sarthe, Nantes Métropole, villes de Saint-Nazaire et de La Baule).
- **SNCF Gares & Connexions**, gestionnaire des gares ferroviaires, est compétent en matière d'exploitation, de projets d'investissement et de valorisation des bâtiments voyageurs dont elle est propriétaire.

La loi (notamment depuis la LOM et la loi 3DS) permet d'envisager assez largement la mise en place de conventions de délégation de compétence quand cela s'avère pertinent. Les modalités financières de ces conventions de délégation de compétence seront librement négociées entre les parties prenantes.

Ainsi, chaque acteur du contrat peut jouer un rôle défini dans le cadre des actions mises en place par le COM :

- **Animateur** : entité qui a la responsabilité de faire vivre l'action, d'assurer sa cohérence d'ensemble, de relancer les partenaires si nécessaire. Ce rôle n'implique pas nécessairement la maîtrise d'ouvrage ni même la participation financière ;
- **Porteur** : entité qui assure le pilotage opérationnel du projet, de son calendrier et du budget consacré à ce projet (sous réserve du vote des crédits par les assemblées délibérantes) ;
- **Partenaire** : collectivité/ agence d'urbanisme / EPCI / autres partenaires intéressés au projet, parce qu'on attend d'elle / de lui une action ou contribution ;
- **Financier** : entité qui prend en charge tout ou partie du coût de l'action.

Ces rôles sont déclinés pour chaque action afin d'en préciser la mise en œuvre.

1.2. L'orientation régionale de la démarche

Dans un contexte de fortes tensions qui affectent l'ensemble du secteur des transports (pénurie de conducteurs, crise sanitaire, augmentation du prix des carburants), il est essentiel de proposer aux citoyens des services de mobilités qui répondent à la diversité des usages.

Les signataires du COM posent comme principale orientation **l'efficacité des politiques publiques**. La répartition des compétences entre Région, Département et Intercommunalités doit permettre de proposer des offres de transport adaptées aux différents besoins. La convergence entre les démarches de planification régionale, départementale, locale est recherchée et s'exprime dans les actions retenues dans le contrat opérationnel de mobilité.

La Région a adopté en 2021 la stratégie régionale des mobilités (2021/2030) posant une vision ambitieuse pour le développement des transports publics, des infrastructures et des services de mobilité en Pays de la Loire :

- Un développement au bénéfice de chaque territoire, qu'il soit urbain, périurbain ou rural,
- Une offre de transports et de mobilités de qualité qui contribue à un développement plus durable, sobre et décarboné des activités,
- Une offre de transports et de mobilités qui apporte un meilleur service, au meilleur coût et au plus grand nombre de ses habitants.

L'amélioration attendue des services de mobilités en Pays de la Loire ne peut être le fruit que d'un travail collectif. La Région s'y emploie en fédérant les acteurs et en veillant à prendre en compte les besoins de tous les publics, en particulier les jeunes, les personnes en situation de précarité sociale ou en situation de handicap.

La Région intervient aussi en soutien des projets des territoires, que ce soit dans le cadre de sa politique contractuelle territoriale ou dans les politiques sectorielles comme la mobilité. La Région a la volonté d'être aux côtés des territoires ayant pris la compétence « mobilité » de manière volontaire. Les règlements d'intervention de la Région offrent un cadre pour accompagner les projets intermodaux et notamment d'aménagements des abords de gares et de points d'arrêts routiers, la réalisation des infrastructures cyclables, les mises en accessibilité PMR, l'animation de communautés de covoitureurs ou la création de lignes de covoiturage... Sous réserve des possibilités juridiques et de ses capacités financières, la Région s'attachera également à soutenir les expérimentations mises en œuvre par les EPCI.

Au travers de multiples partenariats instaurés, la Région collabore avec les EPCI, en particulier ceux qui disposent de réseaux de transports collectifs urbains, autour des thématiques suivantes : tarification ; distribution ; information multimodale ; interconnexions... dans l'objectif de faciliter les parcours usagers.

1.3. La construction du Contrat Opérationnel de Mobilité sur le bassin Centre Loire Atlantique

La première conférence ligérienne des AOM (en novembre 2021) a marqué le lancement du processus d'élaboration des Contrats Opérationnels de Mobilité à l'échelle régionale.

Sur le bassin de mobilité Centre Loire Atlantique, des échanges techniques ont été engagés à partir de mars 2022 avec les 11 EPCI, le Département de Loire-Atlantique, la Région des Pays de la Loire avec le concours de l'Agence d'Etudes Urbaines de l'Agglomération Nantaise (AURAN). Ces rencontres techniques ont permis de consolider l'analyse (diagnostic, offres de mobilité) sur le bassin et de dégager des orientations prioritaires de travail. Les démarches de planification territoriale des

mobilités (Plan de Déplacements Urbains, Plan Global de Déplacements, Plan de Mobilité, Plan de Mobilité Simplifié) arrêtées par la plupart des intercommunalités du bassin ont servi de guide à l'identification des enjeux du Contrat Opérationnel de Mobilité.

En avril 2022, un premier comité de pilotage a permis de valider politiquement ces orientations prioritaires de travail. Les partenaires du COM se sont ensuite réunis en comité technique au 2^e trimestre 2022 pour poursuivre la réflexion sur chacune des orientations et dégager des pistes d'actions potentielles. Une trame de fiches actions a été proposée lors du 2^e COPIL du 15 septembre 2022.

Un troisième temps de travail technique est venu affiner le contenu des fiches actions constituant la dorsale du COM au 4^e trimestre 2022 et en janvier 2023. Des réunions territorialisées ont permis de finaliser les projets d'actions et les modalités possibles de mise en œuvre.

Le comité de pilotage du 03 février 2023 a validé le contenu du COM et son déroulé prévisionnel sur les 5 années (2023 à 2028).

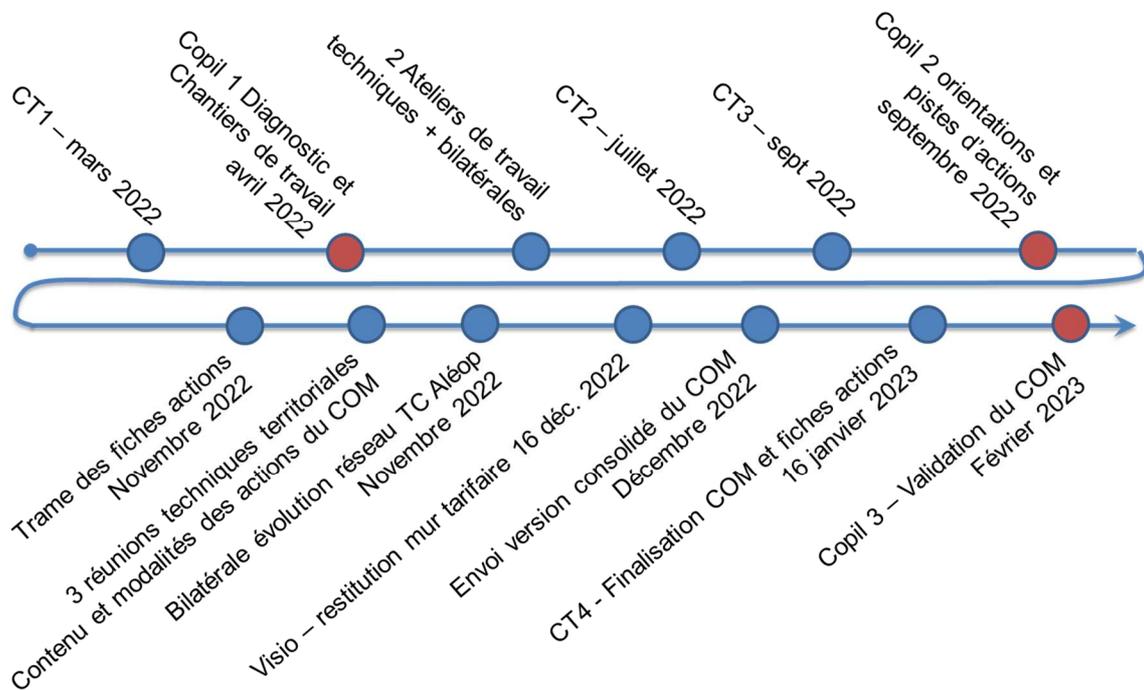


Figure 2. Frise synthétique de l'élaboration du COM du Bassin Centre Loire Atlantique

2. Les caractéristiques du bassin Centre Loire Atlantique

2.1. Fiche d'identité du bassin

Fort d'1 million d'habitants, le bassin de mobilité Centre Loire Atlantique est constitué de 11 EPCI : une métropole, deux communautés d'agglomération et huit communautés de communes. La totalité des EPCI sont actuellement autorités organisatrices de la mobilité (de droit ou de manière volontaire depuis juillet 2021 pour ce qui concerne les communautés de communes). Le bassin de mobilité compte 123 communes dans son périmètre.



Figure 3 : positionnement des EPCI sur le bassin de mobilité Centre Loire Atlantique

2.1.1. Indicateurs socio-économiques

Indicateurs	Valeur
Population	1 052 178 habitants
Part relative de la population régionale	27.8%
Part relative de la population départementale	73,6%
Densité moyenne de population	281 habitants/km ²
Densité moyenne en Loire-Atlantique	208 habitants/km ²
Densité moyenne en Pays de la Loire	115 habitants/km ²
Nombre d'actifs	514 982 personnes
Taux de motorisation des ménages	84%

2.1.2. Exercice de la compétence mobilité

Les EPCI suivants se sont dotés d'une planification territoriale des mobilités. Ces démarches fixent les orientations d'actions de chaque EPCI à horizon de 5 à 10 ans.

- Communauté de Communes Erdre et Gesvres : Plan Global de Déplacements 2017-2030,
- Nantes Métropole : Plan de Déplacements Urbains 2018-2027,
- Communauté de Communes Estuaire et Sillon : stratégie mobilité 2019-2024,
- Grand Lieu Communauté : Plan Global de Déplacements 2019-2030,
- Clisson Sèvre et Maine Agglo : Plan Global de Déplacements 2019-2030,
- Communauté de Communes Sud Estuaire : stratégie mobilité 2021-2026,
- Pornic Agglo Pays de Retz : Plan de Mobilité 2022-2030,

Aussi, le Département de Loire-Atlantique est en phase d'élaboration de son schéma directeur des mobilités. Il dispose également d'un plan pluriannuel d'investissements routier et d'un schéma départemental Vélo votés en décembre 2022.

2.1.3. Flux pendulaires

2.1.3.1. Analyse des flux pendulaires

L'analyse des déplacements domicile-travail (INSEE) démontre que 80% des flux pendulaires sont concentrés à l'intérieur du bassin. Les flux internes et en interaction avec la métropole (sens entrant et sortant) représentent 8 trajets sur 10.

Le bassin Centre Loire Atlantique est en interaction forte avec les bassins de mobilité voisins et particulièrement les EPCI suivants : CARENE, Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, Mauges Communauté et Terres de Montaigu Agglomération.

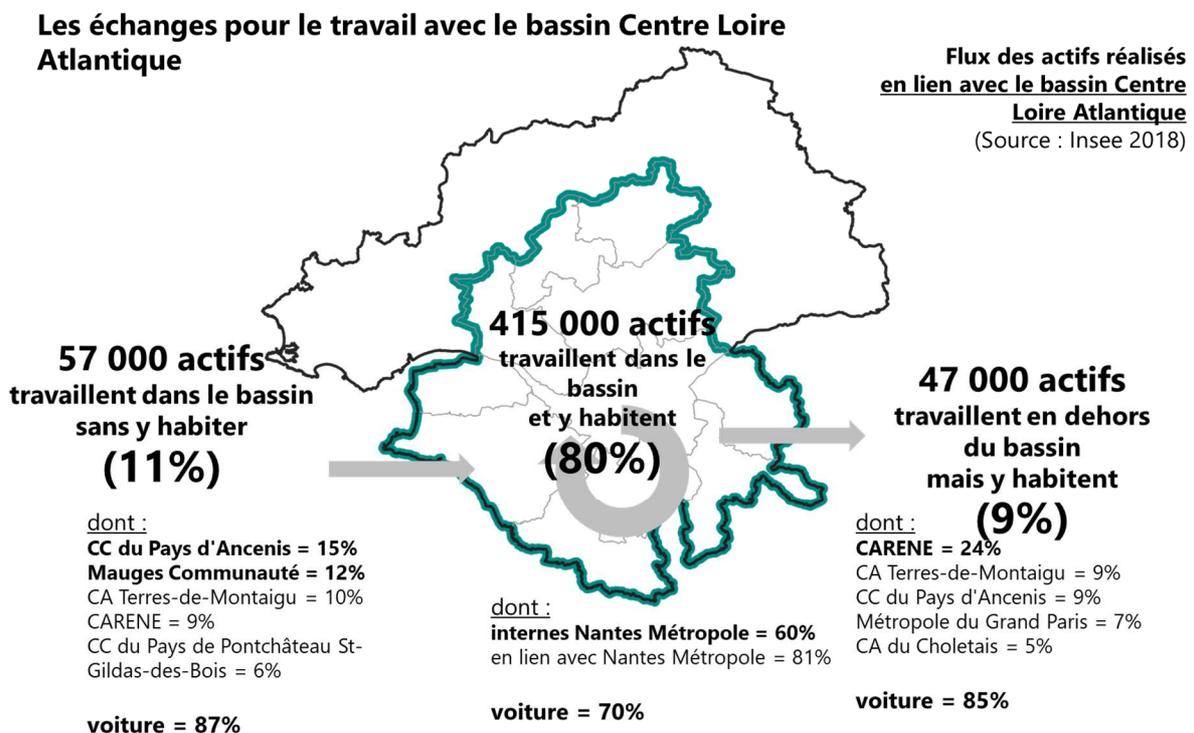


Figure 4 : Flux des actifs réalisés en lien avec le bassin (réalisation AURAN, source INSEE 2018)

Les déplacements de proximité représentent un enjeu important sur le bassin. Plus d'un tiers des navettes domicile travail sont intra-communales. A l'échelle du bassin, 66% des actifs travaillent dans

leur EPCI de résidence. Dans l'analyse interne au bassin, il est à noter un différentiel important entre le secteur dense du bassin, la métropole nantaise où près d'un actif sur deux travaille dans sa commune de résidence, et les secteurs périurbains proches de la métropole où le chiffre tombe à 1 actif sur 5.

Les déplacements pour le travail internes au bassin Centre Loire Atlantique

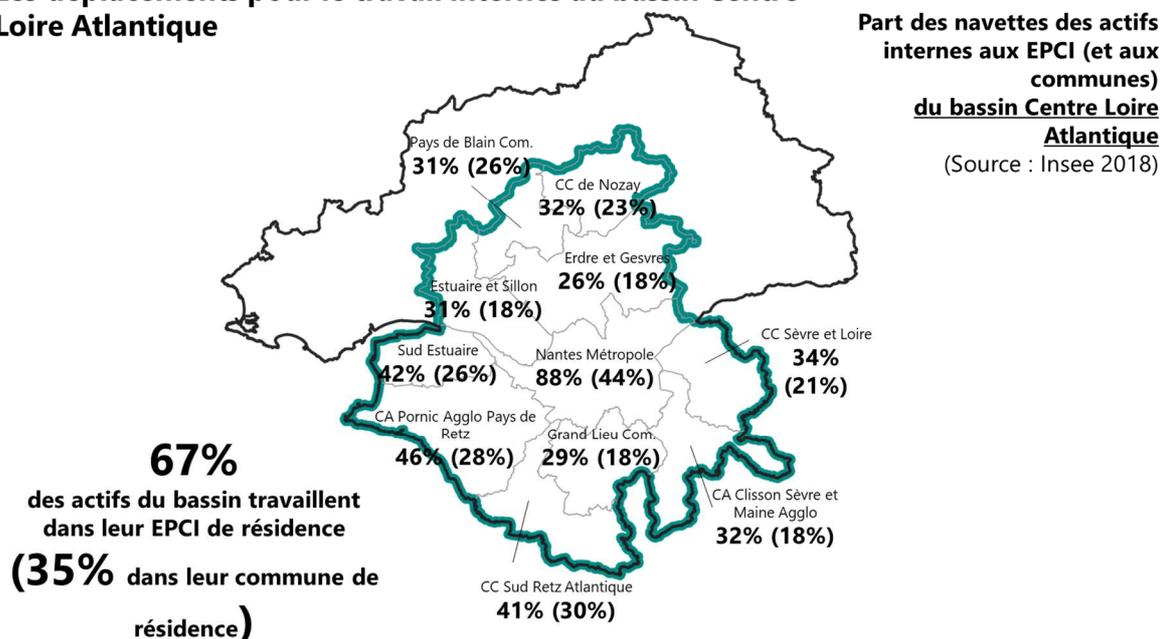


Figure 5 : Part des navettes des actifs internes à l'EPCI (et aux communes). Réalisation AURAN, source INSEE 2018

2.1.4. Répartition modale

L'usage de la voiture particulière reste le mode principal de déplacement sur le bassin pour le motif travail.

Echelle de territoire	Part modale (INSEE 2018)					
	Aucun	Marche	Vélo	Deux-roues motorisés	Voiture particulière	Transports collectifs
Région Pays de la Loire	5%	5%	3%	2%	79%	7%
Département de Loire Atlantique	4%	4%	4%	2%	74%	12%
Bassin Centre Loire Atlantique	4%	4%	5%	2%	71%	14%
Nantes Métropole	3%	6%	7%	2%	62%	20%
Grand Lieu Communauté	4%	2%	1%	2%	89%	3%
Pays de Blain Communauté	5%	4%	1%	1%	87%	3%
CC d'Erdre et Gesvres	4%	2%	1%	1%	88%	4%
CC de Nozay	6%	3%	1%	1%	86%	3%
CC du Sud-Estuaire	5%	2%	2%	2%	88%	2%

CC Estuaire et Sillon	5%	2%	1%	1%	86%	6%
Pornic Agglo Pays de Retz	5%	2%	1%	2%	86%	3%
CC Sud Retz Atlantique	5%	3%	2%	1%	87%	2%
CC Sèvre et Loire	4%	2%	1%	2%	87%	3%
Clisson Sèvre et Maine Agglo	4%	2%	1%	2%	84%	7%

2.2. Services de mobilité existants

2.2.1. Offres urbaines de transport collectif

Un réseau de transport collectif urbain est opéré par la Semitan sur le périmètre de Nantes Métropole. Le réseau TAN qui totalise 138 millions de voyages annuellement s'appuie sur 5 lignes structurantes (tramway, Busway) ; 8 lignes Chronobus et 43 lignes de bus (dont 30 lignes affrétées) ; une navette aéroport <> centre-ville ; 3 lignes fluviales ; un service de transport des personnes à mobilité réduite à la demande et un service de transport scolaire.

Un réseau de transport collectif urbain est organisé par la Communauté de Communes Sud Estuaire. Le Brévisus comporte 5 circuits sur la commune de Saint Brévin. Le service est accessible gratuitement.

L'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz propose un service de navettes accessibles durant la saison d'été (6 circuits).

2.2.2. Offre interurbaine de transport collectif

ALEOP est la marque régionale des services de transport collectif comprenant :

- Les transports ferroviaires régionaux (TER) : le bassin est desservi par 14 lignes TER desservant un réseau en étoile à 5 branches au départ ou à l'arrivée de la gare de Nantes (lignes 1/2/4/5/6/8/9/10/11/19/21/28/T1/T2). Le bassin comprend 35 gares.
- Les lignes régulières de transport routier. Le réseau Aléop comprend 31 lignes et trois lignes historiques régionales d'autocar sur le bassin :

07	Nantes – Poitiers	320	Savenay - Nantes
12	Nantes - Challans - St Jean de Monts	322	Granchamp des Fontaines - Nantes
13	Nantes - Noirmoutier	324	Treillières - Orvault
300	Grandchamp - Nantes	330	La Chapelle Basse Mer - Nantes
301	Paimboeuf - Saint Père en Retz - Nantes	331	La Regrippière - Nantes
303	Pornic - Nantes	332	Château Thébaud - Vertou
309	Nozay - Nantes (Express)	333	Divatte sur Loire - Nantes
310	Derval - Nantes	344	Châteaubriant - Saint Nazaire
311	Blain - Nantes	346	Vallons de l'Erdre - Nantes
312	Saint Philbert GL - Nantes	347	Casson - Sucé-sur-Erdre
313	Saint Philbert GL - Nantes Express	348	Petit Mars - Nantes
315	Préfailles - Saint Nazaire	349	Trans-sur-Erdre - Nort-sur-Erdre
316	Frossay - Saint Nazaire	350	Savenay - Nantes
317	Saint Brévin - Saint Nazaire	359	Saint Etienne de Montluc - Nantes

360	Saint-Mars-la-Jaille - Nantes
362	Vieillevigne - Nantes
370	Les Herbiers - Nantes

371	Blain - Nantes
380	Rocheservière - Nantes
T5	Saint-Nazaire - Saint-Nicolas-de-Redon

- Les services de Transports Aléop à la Demande. 5 bassins de TAD sont opérés sur la totalité des territoires du bassin.
- Les services de transport scolaire.

Les services ALEOP desservent 768 points d'arrêt sur le bassin Centre Loire Atlantique. La carte en annexe présente les fréquentations des transports collectifs Aléop au point d'arrêt.

Le transport des élèves en situation de handicap est assuré par le Département de la Loire-Atlantique. En 2022, 1 560 élèves étaient bénéficiaires de ce service.

2.2.3. Services de mobilité actives, partagées et solidaires

Les services de mobilités regroupent les initiatives de covoiturage (adhésion plateforme, partenariat opérateur, points stops...), l'autopartage, le vélopartage, les réseaux de stationnements sécurisés cyclables, le transport à la demande et le transport solidaire. L'offre de service de mobilité illustrée en figure 6 est relativement importante sur le territoire, témoignage d'une antériorité d'actions des EPCI sur ce sujet des mobilités bien avant la promulgation de la loi d'orientations des mobilités.

Le Département quant à lui a mené une politique d'incitation à la pratique du covoiturage pendulaire volontariste, et a mis en place, en 2019, des plateformes de conseil en mobilités pour l'insertion socio-professionnelle de ses publics bénéficiaires.

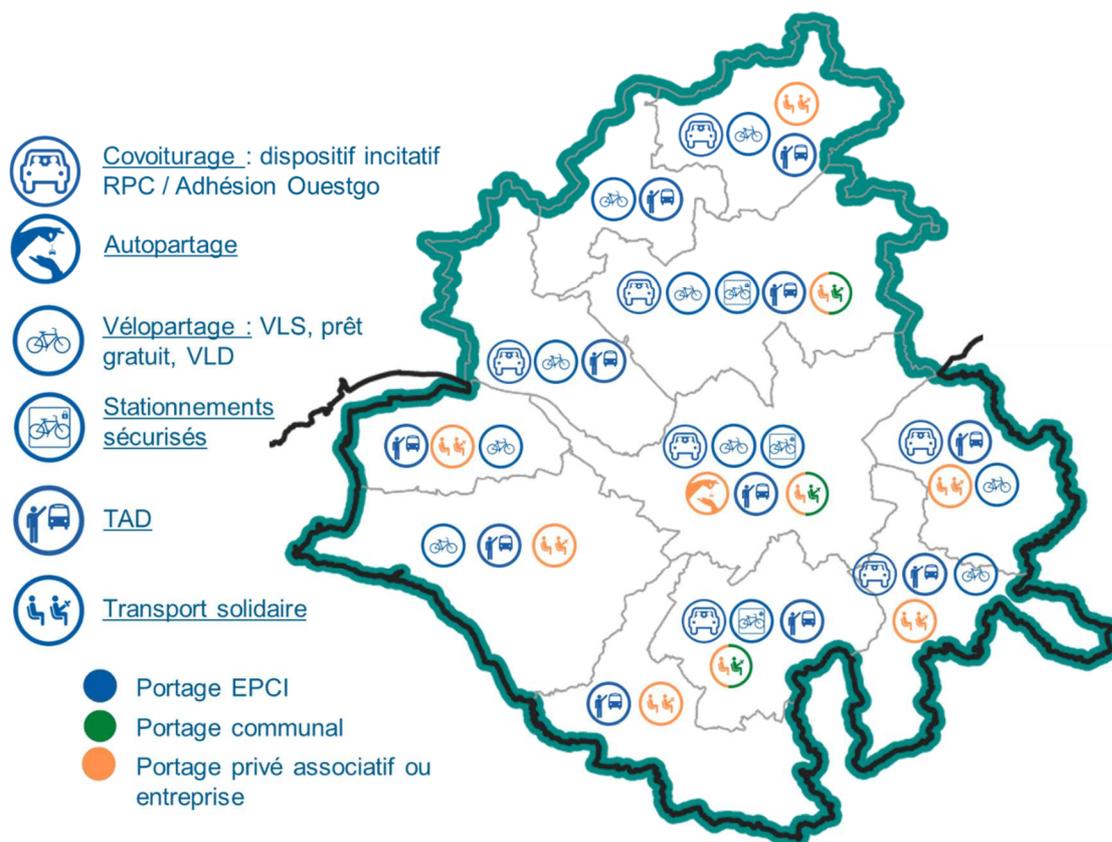


Figure 6 : Services de mobilité présents sur le territoire du bassin Centre Loire Atlantique.

2.2.3.1. Mobilités partagées

Le dispositif d'incitation mis en place par la Région des Pays de la Loire couvre tout le territoire du bassin à l'exception de la métropole nantaise où fonctionne le dispositif *Covoit'TAN*. Plusieurs collectivités sont adhérentes à la plateforme mutualisée inter-régionale de covoiturage *OuestGo*.

Un réseau d'aires de covoiturage labellisées par le Département de Loire Atlantique propose 1 760 places sur le bassin (153 Aires).

Plusieurs offres d'autopartage d'opérateurs privés sont présentes sur le bassin mais uniquement sur certains secteurs de la métropole nantaise : Marguerite et Citiz Nantes. Il existe également des offres d'autopartage entres particuliers essentiellement concentrées sur l'agglomération nantaise.

2.2.3.2. Mobilités cyclables

Concernant les mobilités cyclables, la dynamique est importante puisque la plupart des EPCI du bassin sont en phase de mise en œuvre de leur schéma directeur vélo intercommunal.

La majorité des EPCI du bassin ont mis en place des services de vélopartage public (seul ou dans le cadre du service de location de longue durée Vélila proposé par le département de Loire-Atlantique). Aujourd'hui plus de 6 000 vélos, vélos à assistance électrique et vélos spéciaux sont proposés dans des systèmes de vélopartage public sur le bassin (libre-service et location longue durée).

2.2.3.3. Mobilités solidaires

La mobilité solidaire est réaffirmée par la loi d'orientation des mobilités (LOM). L'objectif est de garantir une mobilité partout et pour tous et donc de favoriser la mobilité des publics en situation de fragilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Dans ce domaine, de multiples actions de mobilités solidaires existent sur le bassin, portées par une diversité d'acteurs (UDAMS, associations, missions locales, CCAS, AOM, Département, Région...).

Sur le bassin Centre Loire Atlantique, la mobilité solidaire se traduit par l'action des plateformes de mobilité portées par le département de Loire-Atlantique, cofinancées par la Région, et accompagnant les publics inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle vers l'autonomie dans leurs déplacements (730 personnes accompagnées depuis 2019).

La mobilité solidaire se traduit également par l'action d'opérateurs associatifs mettant en œuvre des solutions de mobilité tels que les locations à tarif réduit de véhicule (dont le dispositif régional du véhicule à 1€), l'acquisition à tarif réduit de véhicule, les formations pédagogiques comme apprendre à se repérer en ville.

Enfin certains réseaux de transports collectifs proposent des tarifications solidaires.

2.2.4. Traversées fluviales de Loire

Le Département de Loire-Atlantique propose en accès gratuit deux liaisons fluviales de bacs de Loire permettant l'export de véhicules, de vélos et de piétons. Ce service permet le franchissement de la Loire à hauteur de 7 000 passagers / jour ouvré.

- Couëron <> Le Pellerin
- Basse Indre <> Indret

Nantes Métropole propose deux navettes fluviales sur la Loire (et un passeur Erdre) intégrées au réseau urbain TAN. Cette offre comptabilise 885 000 voyages annuels.

- Bas-Chantenay <> Île de Nantes
- Trentemoult <> Gare Maritime

2.3. Infrastructures de mobilité sur le bassin

Le bassin Centre Loire Atlantique compte les principales infrastructures suivantes :

- 768 points d'arrêt Aléop, dont 1 aménagé comme PEM routier,
- 35 gares dont 9 aménagées comme PEM,
- 10 PEM interfaces entre les réseaux urbains et interurbains hors gares ferroviaires,
- 62 Parking relais métropolitain,
- 153 aires de covoiturage dont 2 de type P+R Covoiturage sur le bassin, et 31 aires de covoiturage sur Nantes Métropole,
- 1 VRTC sur l'A83 et le boulevard de Vendée dans le sens entrant vers la métropole.

2.4. Coopérations tarifaires

A l'échelle du bassin, plusieurs coopérations tarifaires ont été mises en œuvre :

- L'intégration tarifaire sur le ressort territorial de Nantes Métropole permettant de voyager avec un titre TAN dans les trains Aléop en TER,
- Les abonnements combinés Aléop en TER + TAN, permettent de voyager avec un seul titre sur les réseaux Aléop en TER et TAN,
- La tarification intégrée (abonnements et titres individuels) sur l'offre routière Aléop qui permet de voyager sur le réseau Aléop de Loire-Atlantique et successivement sur les réseaux Tan (Nantes Métropole) et Stran (CARENE Saint-Nazaire Agglomération),
- la tarification multimodale zonale intégrée Métrocéane (abonnements et titres individuels) permettant de voyager sur Aléop en TER, tout le réseau Aléop de Loire-Atlantique, les réseaux urbains Tan (Nantes Métropole) et Stran (CARENE Saint-Nazaire Agglomération) et Lila Presqu'île.

2.5. Information multimodale et situations dégradées

En 2004, la Région a initié une démarche pour mettre en place un site d'information multimodale en partenariat avec plusieurs collectivités et organismes de la région. Le Système d'Information Multimodale (SIM) Destineo a ouvert en septembre 2006 et rassemble aujourd'hui 12 partenaires au sein d'une convention multipartenariale pluriannuelle.

Ce service disponible sur Internet, applications mobiles et via des modules réutilisables et des webservices, vise à faciliter la préparation et l'aide au déplacement en cours de trajet des voyageurs dans le périmètre de la région des Pays de la Loire.

Il tend ainsi à renforcer la connaissance des offres de mobilités durables pour en développer l'usage. Les modes suivants sont intégrés au service : TER, car, bus urbains, vélo, covoiturage, bateau. Il est alimenté par les bases de données et informations transmises par les partenaires et leurs opérateurs.

Sur la base des remontées des Systèmes d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV) de chaque partenaire, Destinéo centralise et consolide une information trafic à destination des usagers favorisant la connaissance des situations dégradées. L'utilisateur peut également s'abonner pour recevoir des alertes propres à sa ou ses lignes habituelles de transport.

3. Feuille de route du Contrat Opérationnel de Mobilité

3.1. Orientations prioritaires de travail

Les signataires retiennent les huit chantiers de travail suivants :

3.1.1. Chantier réseaux de transports collectifs

Le développement des mobilités durables s'appuie sur les transports collectifs, véritable dorsale structurante des offres de mobilité sur un territoire. Les partenaires du COM s'attacheront dans ce chantier à :

FA 1 – Mettre en œuvre un réseau type Service Express Métropolitain.

FA 2 – Faire évoluer l'offre Transport Collectif routière Aléop sur le bassin.

FA 3 – Développer les transports collectifs urbains et identifier les évolutions de connexion avec le réseau interurbain.

FA 4 – Déployer une offre socle de Transport A la Demande sur le bassin.

3.1.2. Chantier covoiturage du quotidien

Le covoiturage tend à se développer sur le bassin mais son potentiel reste considérable compte tenu du volume de places vides disponibles dans les véhicules en circulation et de la dispersion de l'habitat au-delà du centre de la métropole nantaise.

Les actions des acteurs publics favorisant le développement du covoiturage sont aujourd'hui existantes mais relativement éclatées. Il s'agit de définir à l'échelle du bassin un modèle de gouvernance globale du covoiturage (infrastructures / services / animation territoriale) et d'initier des expérimentations nouvelles autour des lignes de covoiturage.

Afin de développer l'usage de la voiture partagée, les signataires s'engagent sur les actions suivantes :

FA 5 – Expérimenter des lignes de covoiturage.

FA 6.1 – Définir un système global covoiturage, volet infrastructures.

FA 6.2 – Définir un système global covoiturage, volet services.

3.1.3. Chantier vélo du quotidien

Ce chantier vise à développer l'usage du vélo dans les mobilités du quotidien à l'échelle du bassin, à favoriser son usage en intermodalité avec les transports collectifs et le covoiturage. Il s'agit d'inciter à la pratique du vélo au quotidien, en s'appuyant sur les services vélos au plus près des habitants du territoire. Afin de mettre en œuvre ce chantier, le COM liste trois actions complémentaires :

FA 7 – Mailler le bassin de nouveaux itinéraires cyclables en garantissant l'inter-territorialité.

FA 8 – Renforcer l'usage du vélo en intermodalité avec les transports collectifs et le covoiturage.

FA 9 – Développer la culture vélo sur les territoires.

3.1.4. Chantier mobilités solidaires

7 millions de Français font face à des difficultés en termes de mobilité et près de 28% des personnes en insertion professionnelle abandonnent leur parcours pour des questions de mobilités (source : Laboratoire de la Mobilité Inclusive). L'accessibilité universelle est à la fois un droit et la condition d'une société inclusive. La mobilité solidaire permet de lutter contre l'exclusion liée à l'absence de mobilité et créé du lien social.

Les AOM agissent, aux côtés des acteurs de la sphère sociale (Département, service public de l'insertion et de l'emploi...), en faveur des personnes vulnérables qui rencontrent des difficultés à se déplacer, en particulier pour l'accès ou le retour à l'emploi. Les signataires du COM se donnent ainsi pour objectif :

FA 10 : Etablir un programme d'actions commun mobilité solidaire (PAMS) avec les partenaires du bassin de mobilité.

3.1.5. Chantier intermodalités

L'usage de l'intermodalité reste relativement marginal sur le bassin à l'exception des usagers des réseaux de transports collectifs et du covoiturage qui s'appuient sur des interfaces physiques d'intermodalités : gares, points d'arrêts routiers, parking-relais, aires de covoiturage ou P+R Covoiturage.

Le Contrat Opérationnel de Mobilités vise à améliorer les principales interfaces de mobilités sur le bassin afin de les rendre accessibles et davantage visibles pour les voyageurs actuels et surtout pour attirer de nouveaux usagers.

Sur ce chantier, les partenaires développeront les actions complémentaires suivantes :

FA 11.1 – Rendre accessible les points d'arrêts routiers prioritaires.

FA 11.2 – Poursuivre la mise en accessibilité des gares ferroviaires.

FA 12.1 – Développer l'intermodalité à court terme.

FA 12.2 – Doter le bassin d'une feuille de route collective pour développer l'intermodalité.

FA 13 – Développer l'usage des bacs de Loire.

3.1.6. Chantier distribution et tarification

En s'appuyant sur les coopérations entre AOM locales et AOM régionale, ce chantier vise à améliorer la lisibilité et la promotion des offres de transport existantes afin de rendre plus facile le parcours usager. Un travail préalable sera mené pour analyser le phénomène de « mur tarifaire » pouvant être induit par l'intégration tarifaire en place sur le périmètre de la métropole nantaise.

Les acteurs du COM s'engagent à mettre en œuvre les actions suivantes :

FA 14 - Objectiver le phénomène de mur tarifaire et identifier des leviers d'actions.

FA15 – Simplifier le parcours usager.

3.1.7. Chantier communication et accompagnement au changement

Le développement des mobilités durables requiert à la fois un travail sur l'offre de services de transport et de mobilités déployés sur le territoire mais aussi un travail essentiel sur la demande de transport via l'accompagnement au changement de pratiques.

Améliorer la notoriété des services de mobilités existants auprès du grand public et des structures génératrices de déplacements comme les employeurs et accompagner le changement de pratiques de déplacements en s'appuyant sur des actions d'animations territoriales ciblées sont au cœur de ce chantier. Les signataires s'engagent à :

FA 16 – Massifier l'accompagnement au changement en mutualisant l'animation territoriale.

FA 17 – Renforcer la communication mobilité sur le bassin.

FA 18 – Accompagner les habitants du bassin vers la mise en place d'une ZFE-m sur la métropole nantaise.

3.1.8. Chantier partage et mutualisation de données

Afin de suivre l'avancement des actions du COM et ses impacts sur la mobilité, les signataires proposent de mettre en place les actions suivantes :

FA 19 : Engager une enquête ménage déplacement EMC².

FA 20 : Suivre et évaluer le Contrat Opérationnel de Mobilité.

3.2. Fiches actions emblématiques

Les partenaires du bassin de mobilité Centre Loire-Atlantique se sont mis d'accord pour mettre en lumière plusieurs **actions emblématiques** du Contrat Opérationnel de Mobilité 2023-2028.

Six actions clefs ont été identifiées :

- *Mettre en œuvre un réseau type Service Express Métropolitain (FA1) ;*
- *Déployer une offre socle de Transport à la demande sur le bassin (FA4) ;*
- *Expérimenter des lignes de covoiturage (FA5) ;*
- *Mailler le bassin de nouveaux itinéraires cyclables en garantissant l'inter-territorialité (FA7) ;*
- *Simplifier le parcours usager (FA15) ;*
- *Accompagner les habitants du bassin vers la mise en place d'une Zone Faible Emission mobilité sur la métropole nantaise (FA18).*

3.3. Coopérations interbassins

Comme précisé dans le paragraphe 2.1.3 (Flux pendulaires), le bassin de mobilité Centre Loire-Atlantique est en interaction forte avec les bassins voisins. De ce fait, la mise en œuvre opérationnelle de plusieurs actions inscrites au Contrat Opérationnel de Mobilité sera examinée dans une logique interbassins afin de garder une cohérence d'ensemble en matière de mobilité.

Les principales interactions pour les territoires du bassin Centre Loire-Atlantique se situent avec :

- Le bassin Nord-Ouest Atlantique (en particulier les relations avec la CARENE),
- Le bassin Ancenis Mauges Bocage Vendéen,
- La partie nord du bassin Centre Vendée,
- La partie nord du bassin Vendée Littoral.

3.4. Matrice des responsabilités

La matrice des responsabilités affecte un rôle à tous les acteurs du contrat de l'Animateur (A) au Porteur (Po) en passant par les Partenaires (Pa) et les Financeurs (F).

	Région	Département	EPCI	SNCF G&C
FA 1 – Mettre en œuvre un réseau type Service Express Métropolitain.	A / Po / Pa / F	Pa	Po / Pa / F	Pa
FA 2 – Faire évoluer l'offre de transport collectif routier Aléop sur le bassin.	A / Po / F	Pa	Pa	
FA 3 – Développer les TC urbains et identifier les évolutions de connexion avec le réseau interurbain.	A / Po / F	Pa / F	A / Po / F	
FA 4 – Déployer une offre socle TAD sur le bassin.	A / Po / F	Pa	Po / Pa / F	
FA 5 – Expérimenter des lignes de covoiturage.	A / Po / F	Pa / F	Po / F	
FA 6.1 – Définir un système global covoiturage, volet infrastructures.	Pa	A / Po / Pa / F	Po / Pa / F	
FA 6.2 – Définir un système global covoiturage, volet services.	A / Po / F	Pa	A / Po / F	
FA 7 - Mailler le bassin de nouveaux itinéraires cyclables en garantissant l'inter-territorialité.	Pa / F	A / Po / Pa / F	Po / Pa / F	
FA 8 – Renforcer l'usage du vélo en intermodalité avec les TC et le covoiturage.	A / Pa / F	Po / Pa / F	Po / F	Pa
FA 9 – Développer la culture vélo sur les territoires.	Pa / F	Po / Pa / F	A / Po / F	
FA 10 : Etablir un programme d'actions commun mobilité solidaire avec les partenaires.	A / Po	A / Po / Pa	Pa	
FA 11.1 – Rendre accessible les points d'arrêts routiers prioritaires.	A / Pa / F	Pa	Po	
FA 11.2 – Poursuivre la mise en accessibilité des gares ferroviaires.	A / Pa / F		Pa / F	Po
FA 12.1 – Développer l'intermodalité à court terme.	A / Pa / F	Po / Pa / F	Po / Pa / F	Pa
FA 12.2 – Doter le bassin d'une feuille de route collective pour développer l'intermodalité.	A / Po	Po / Pa	Po	Pa
FA 13 – Développer l'usage des bacs de Loire.		A / Po / F	Pa	
FA 14 – Objectiver le phénomène de mur tarifaire et identifier des leviers d'actions.	A / Po / F	Pa	Pa / F	
FA 15 – Simplifier le parcours usager.	A / Po / F	Pa	A / Po / F	
FA 16 – Massifier l'accompagnement au changement en mutualisant l'animation territoriale.	A / Po	Pa	Po	
FA 17 – Renforcer la communication mobilité sur le bassin.	A / Po / F	Po / Pa	Po / Pa / F	Pa
FA 18 – Accompagner les habitants du bassin vers la mise en place d'une ZFE-m sur la métropole nantaise.	Pa	Pa	A / Po (NM) / Pa	
FA 19 – Engager une enquête ménage déplacement EMC ² .	Pa / F	Pa / F	A / Po / F (NM) / Pa	
FA 20 : Suivre et évaluer le contrat opérationnel de mobilité.	A / Po / F	Pa	Pa	

4. Pilotage du contrat opérationnel de mobilité

4.1. Durée

Le contrat opérationnel est conclu **pour une durée de 5 ans** à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

4.2. Modalités de pilotage

4.2.1. Comité de pilotage

Le pilotage du contrat de mobilité est animé par la Région. Il est composé des représentants politiques des signataires, assistés des services techniques.

Il exerce les missions suivantes :

- Prendre connaissance du bilan annuel de l'avancement des actions prévues dans le COM ;
- Examiner l'atteinte des objectifs de ces actions, contribuer à l'évaluation des actions ;
- Arbitrer les points qui le nécessitent et fixer les orientations pour l'année qui vient ;
- Le cas échéant, décider de nouvelles actions à ajouter au COM.

Le comité de pilotage se réunit tous les ans.

Des points d'avancement sur les contrats opérationnels de mobilité pourront être proposés en Comité des partenaires, à l'échelle régionale comme à l'échelle locale.

4.2.2. Comité technique

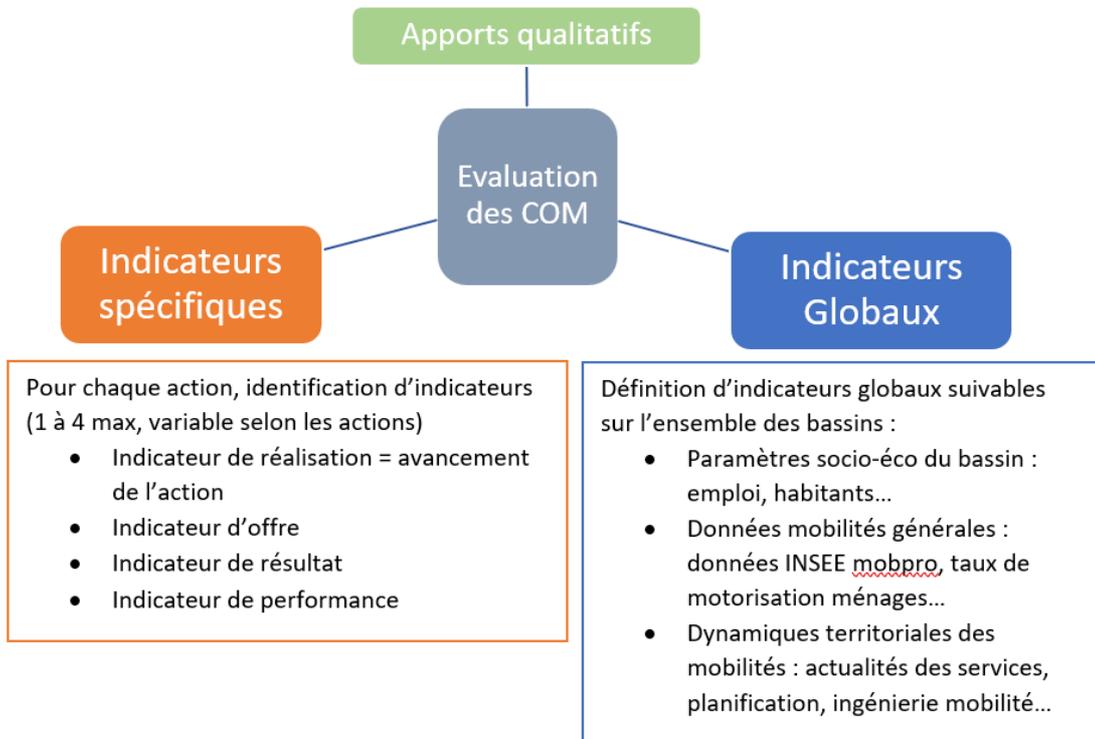
Le pilotage technique du contrat de mobilité est animé par la Région. Il est composé de représentants techniques des signataires. Il exerce les missions suivantes :

- Faire un bilan régulier de l'avancement des actions prévues dans le COM ;
- Examiner l'atteinte des objectifs de ces actions, contribuer à l'évaluation des actions ;
- Faire toutes propositions au comité de pilotage concernant les actions en cours et d'éventuelles nouvelles actions.

Le comité technique pourra intégrer les apports de partenaires tels les agences d'urbanisme ou les syndicats d'énergie. Le comité technique se réunira selon les besoins, avec a minima une réunion annuelle.

4.3. Modalités d'évaluation

Il est prévu une évaluation du COM à mi-parcours (2025) ainsi qu'en fin de démarche (2027/2028). Cette évaluation s'appuiera sur trois composantes complémentaires :



Une méthode robuste et homogène de tableau de bord mobilité sur chacun des bassins sera construite par la Région en coopération avec les agences d'urbanisme du territoire (AURA, AURAN, ADDRN).

4.4. Modalités de révision

Comme le stipule l'article L1215-2 du code des transports, le contrat opérationnel de mobilité pourra être révisé au vu notamment de son évaluation à mi-parcours.

Ainsi, les parties se rapprocheront le cas échéant afin de conclure un avenant au présent contrat opérationnel de mobilités.

5. Annexes

Les annexes font partie intégrante du contrat opérationnel de mobilité.

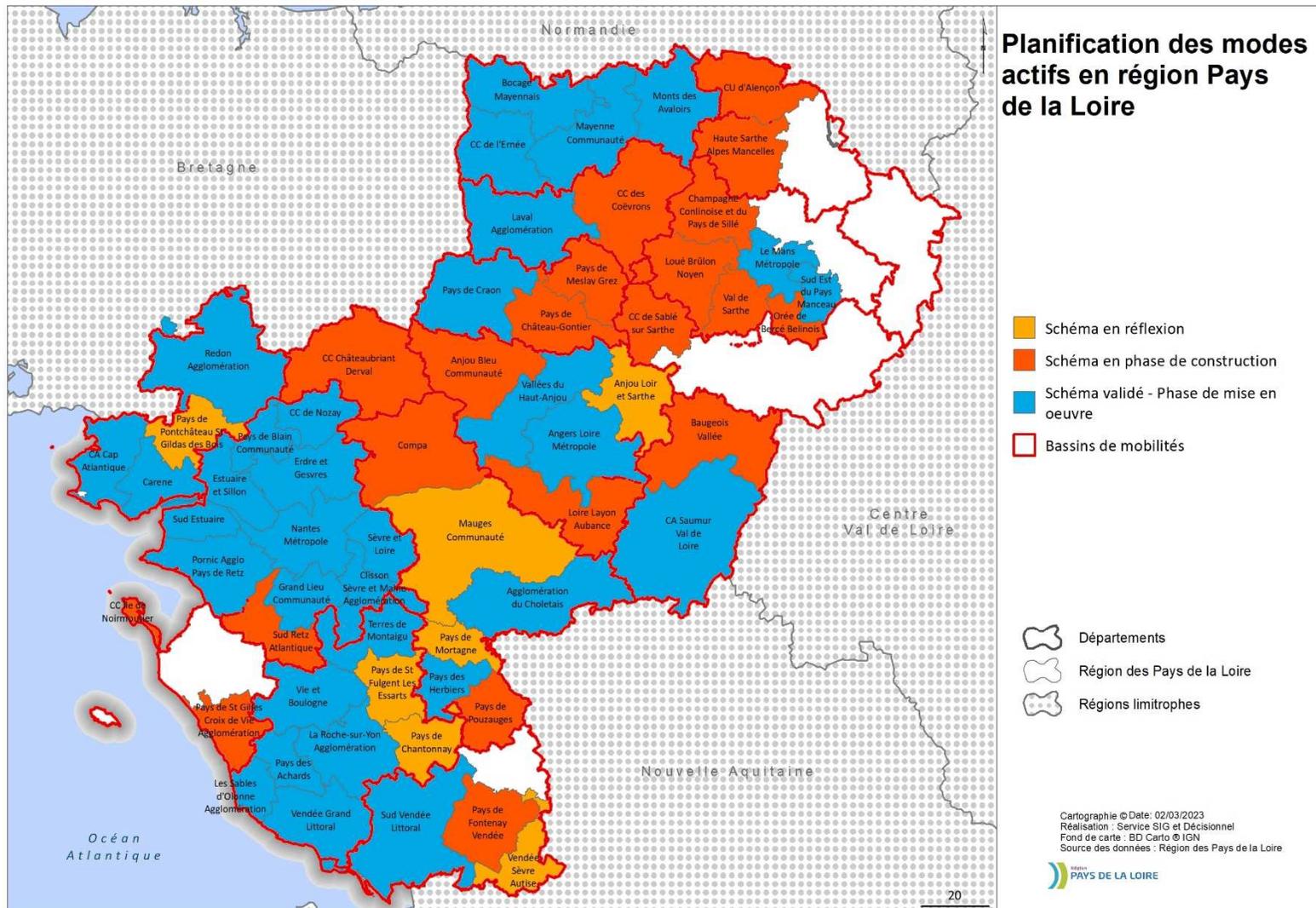
VISAS		
REGION PAYS DE LA LOIRE	DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE	CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLOMERATION
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOZAY	COMMUNAUTE DE COMMUNES ERDRE ET GESVRES	COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE ET LOIRE	COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE	COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE
GRAND LIEU COMMUNAUTE	NANTES METROPOLE	PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE
PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	SNCF GARES & CONNEXIONS	

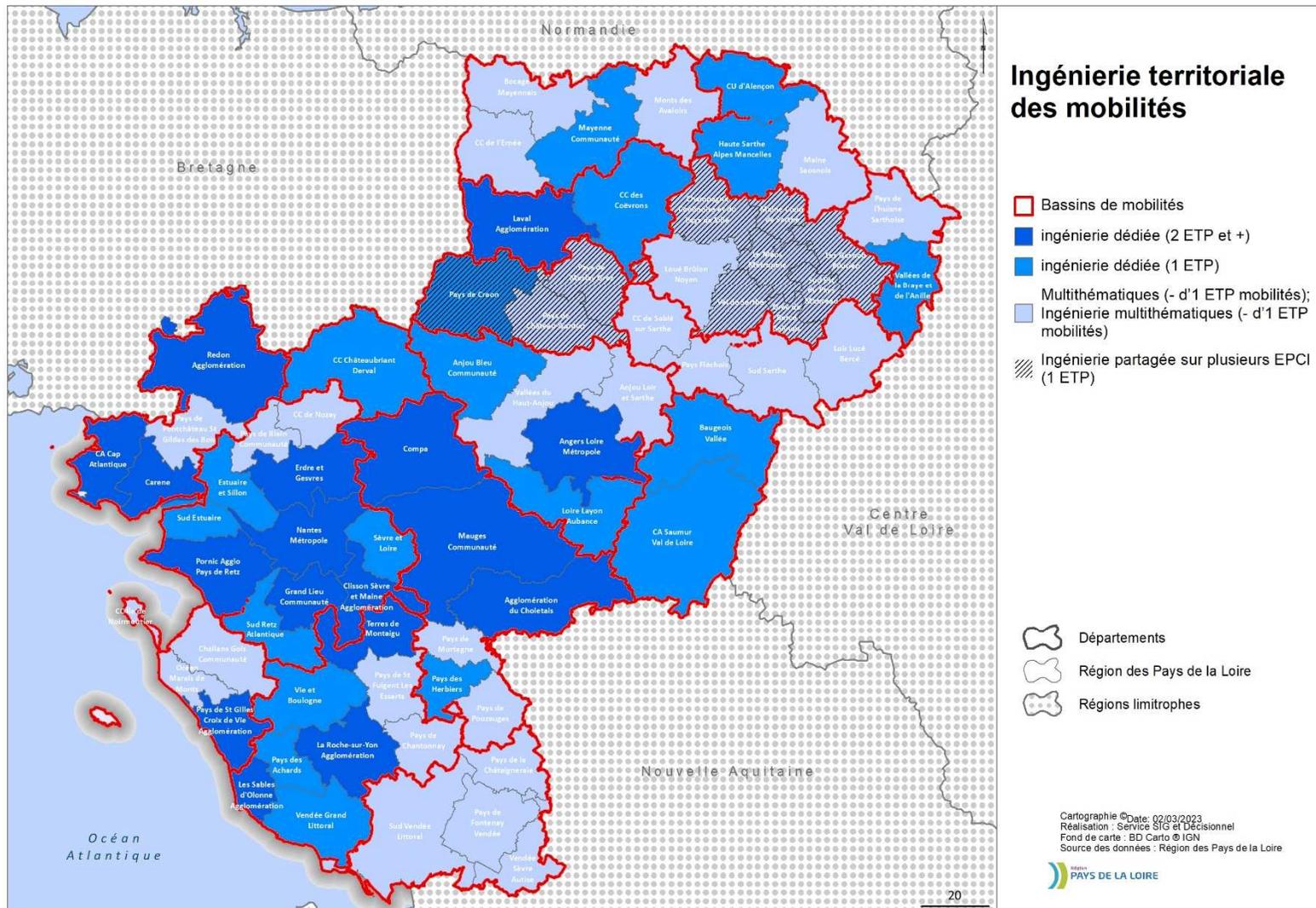
5.1. CARTOGRAPHIES DES DYNAMIQUES

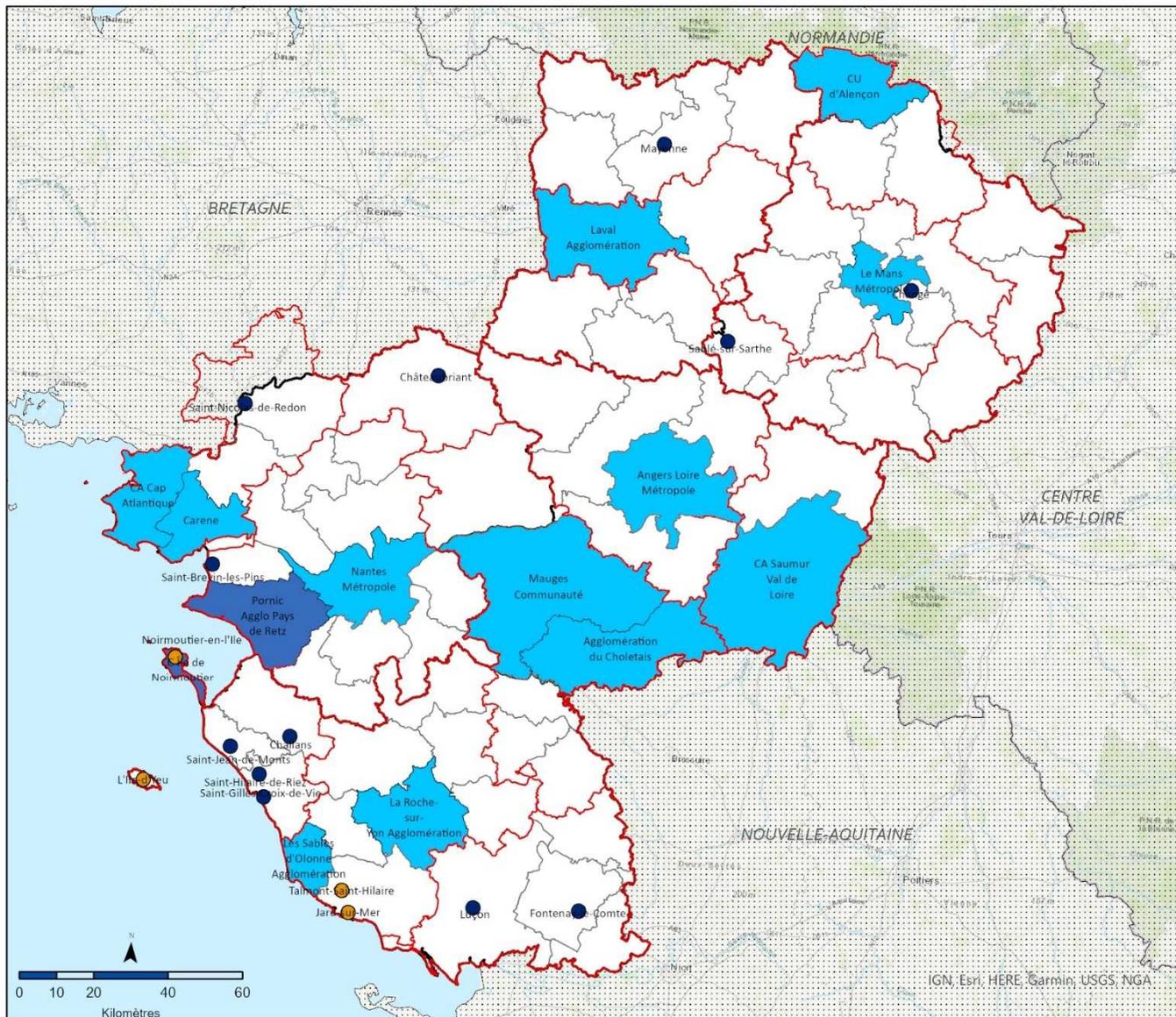
Cartes de situation des dynamiques intercommunales en matière de :

- Planification territoriale des mobilités (réglementaires et volontaires),
- Planification des mobilités actives,
- Ingénierie mobilité au sein des collectivités,
- Réseaux de transports collectifs urbains.

Carte de fréquentation des transports collectifs interurbains sur le bassin de mobilité (données 2019, réalisation AURAN).







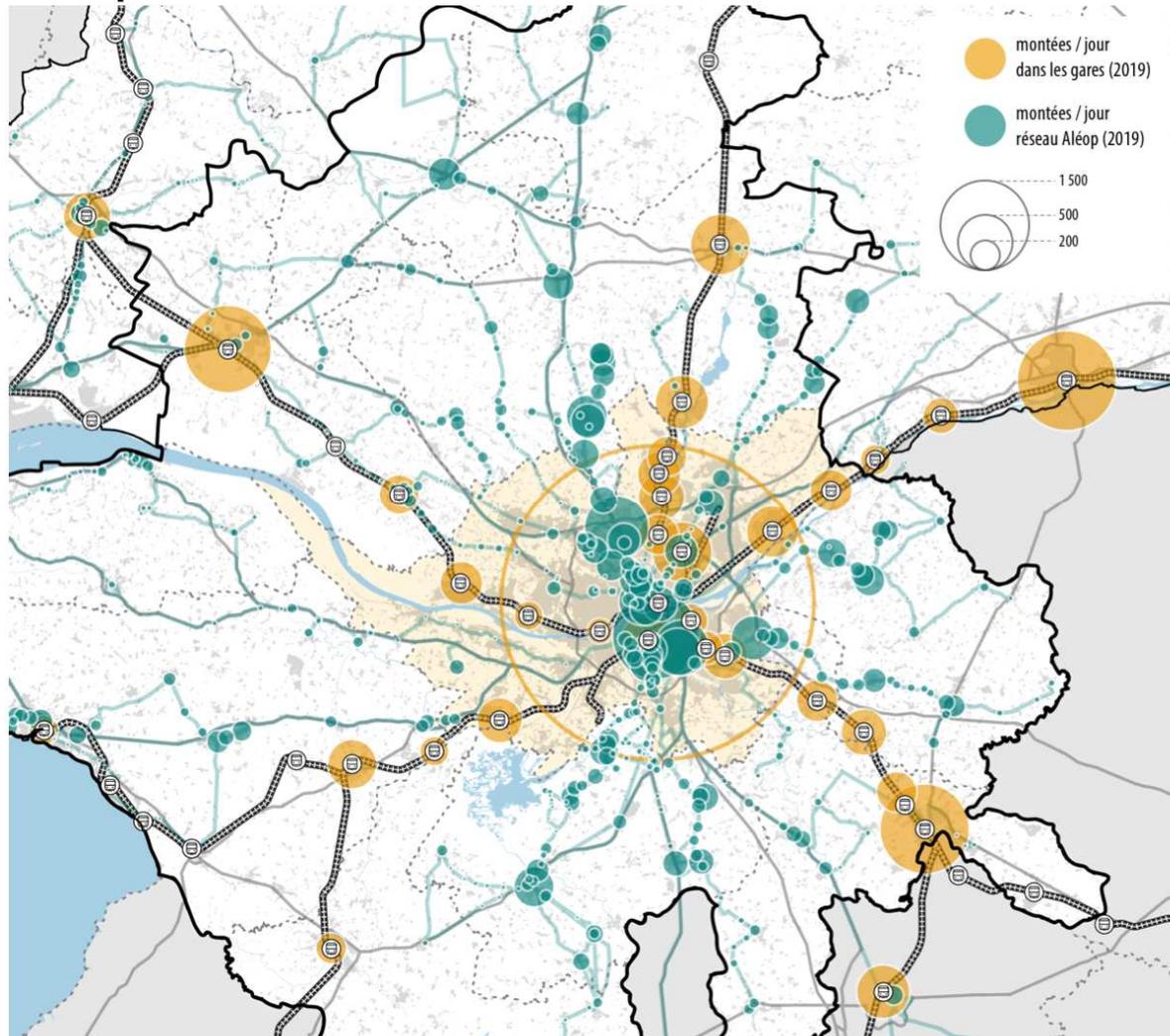
Transports Collectifs Urbains en Région Pays de la Loire

- Navettes estivales intercommunales
- Navettes estivales communales
- Réseau intercommunal
- Réseau à périmètre communal
- Bassins de Mobilités
- EPCI

Réalisation : Service Pilotage et analyse des données/Pôle Exploitation des données du territoire
 Date d'enregistrement : 05/01/2023



// Les Transports en Commun interurbains (fer + routier)



L'offre ferroviaire :

- une étoile ferroviaire à 5 branches
- 56 gares sur la Loire-Atlantique, dont 35 gares sur le bassin CLA
- **~ 27 000 montées / j** (en 2019) sur les gares du bassin (dont ~ 15 000 montées / j sur la gare de Nantes)
- 4 gares à plus 1 000 montées / jour (Ancenis, Clisson, Saint-Nazaire et Savenay)
- amélioration visée des niveaux de services sur les 5 branches

L'offre routière :

- 35 lignes Aléop (dont 33 lignes sur le bassin)
- près de 510 stations (deux sens confondus) et **~ 17 000 montées / j** (en 2019) sur le bassin
- 6 lignes à plus de 1 000 montées / j (lignes 300, 312, 333, 362, 303, 331)
- 7 arrêts à plus de 300 montées / j
- un usage important des scolaires
- amélioration visée des niveaux de services sur les lignes autocars interurbains à fort potentiel

Réalisation AURAN (2022)

5.2. FICHES ACTIONS

Chantier A// Réseaux de transports collectifs

- FA 1 – Mettre en œuvre un réseau type Service Express Métropolitain
- FA 2 – Faire évoluer l'offre TC routière Aléop sur le bassin
- FA 3 – Développer les transports collectifs urbains et identifier les évolutions de connexion avec le réseau interurbain
- FA 4 – Déployer une offre socle TAD sur le bassin

Chantier B// Covoiturage du quotidien

- FA 5 – Expérimenter des lignes de covoiturage
- FA 6.1 – Définir un système global covoiturage – volet infrastructures
- FA 6.2 – Définir un système global covoiturage – volet services

Chantier C// Vélo du quotidien

- FA 7 – Mailler le bassin de nouveaux itinéraires cyclables en garantissant l'inter-territorialité
- FA 8 – Renforcer l'usage du vélo en intermodalité avec les transports collectifs et le covoiturage
- FA 9 – Développer la culture vélo sur les territoires

Chantier D// Mobilités solidaires

- FA 10 – Etablir un programme d'actions commun mobilité solidaire (PAMS) avec les partenaires.

Chantier E// Intermodalités

- FA 11.1 – Rendre accessible les points d'arrêts routiers prioritaires
- FA 11.2 – Poursuivre la mise en accessibilité des gares ferroviaires
- FA 12.1 – Développer l'intermodalité à court terme
- FA 12.2 – Doter le bassin d'une feuille de route collective pour développer l'intermodalité
- FA 13 – Développer l'usage des bacs de Loire

Chantier F// Distribution & tarification

- FA 14 – Objectiver le phénomène de mur tarifaire et identifier des leviers d'actions
- FA 15 – Simplifier le parcours usager

Chantier G// Communication & accompagnement au changement

- FA 16 – Massifier l'accompagnement au changement en mutualisant l'animation territoriale
- FA 17 – Renforcer la communication mobilité sur le bassin
- FA 18 – Accompagner les habitants du bassin vers la mise en place d'une ZFE-m sur la métropole nantaise

Chantier H// Partage & mutualisation des données

- FA 19 – Engager une enquête ménage déplacement EMC²
- FA 20 – Suivre et évaluer le contrat opérationnel de mobilité

Mettre en œuvre un réseau type Service Express Métropolitain

OBJECTIF	Développer l'usage du transport collectif sur le bassin en saisissant l'opportunité de construire un réseau de type Service Express Métropolitain intégrant deux volets complémentaires : ferroviaires et routiers		
CONTENU	<p>L'objectif partagé entre la Région et la Métropole de Nantes est de permettre aux habitants de la métropole nantaise et de sa périphérie de bénéficier d'une offre optimale en termes d'offre et de service. L'étude de faisabilité d'un réseau de type Service Express métropolitain comprend les réflexions sur les points suivants.</p> <p>Volet ferroviaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le cadencement des missions ferroviaire périurbaines et l'évolution des missions de maillage régional, - l'amélioration de la robustesse de l'exploitation ferroviaire, particulièrement contrainte sur le nœud de Nantes, - l'amélioration de l'intermodalité <p>Volet routier</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement d'une offre multimodale en complémentarité du ferroviaire : lignes de car express, transport à la demande, lignes de tramway... - le développement des infrastructures propices à des missions express et interconnexions cyclables entre EPCI <p>Volet commun</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'évolution de la billetterie interopérable et l'intégration tarifaire. <p>Un groupe de travail est mobilisé pour apporter des éléments tangibles sur la faisabilité et l'opérationnalité d'un tel développement, en lien avec les engagements du gouvernement.</p>		
CIBLES	Tous publics		
ECHELLE	Bassin		
ECHEANCE	2028 en continu		
TYPE D'ACTION	Etude		
ELEMENTS FINANCIERS	A déterminer dans l'avancement du groupe de travail		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Fréquentation des lignes / nombre de montée.jour</i> - <i>Nombre de services assurés par jour (heure pointe et creuse)</i> 		
Animateur	Porteurs	Partenaires	Financeurs
Région	Région	Région	Etat
	Nantes Métropole	EPCI	Nantes Métropole
		Etat	Région
		Département	EPCI
		SNCF	

Faire évoluer l'offre routière Aléop sur le bassin

OBJECTIF	Développer l'usage des transports collectifs interurbain routier sur le bassin.		
CONTENU	<p>Lancement d'études de réorganisation des lignes routières Aléop en vue des nouveaux contrats de délégation de service public prévus sur la période 2025-2033. Articulation avec le déploiement de l'offre socle de transport à la demande financée sur le territoire des Communautés de Communes.</p> <p><u>Objectif</u> : rendre l'offre plus lisible et plus attractive pour les lignes suivantes identifiées avec un enjeu de réorganisation importante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ligne 311 Blain <> Nantes - Ligne 315 Pornic <> Saint-Nazaire - Ligne 360 Vallons de l'Erdre <> Nantes - Ligne 312/313 Touvois/St Colomban <> Nantes <p>Ajustements sur les autres lignes en lien avec les EPCI.</p> <p><u>Calendrier</u> :</p> <p>Automne 2022 : concertation avec les EPCI sur les lignes à enjeux 1^{er} semestre 2023 : stabilisation des scénarios Automne 2023 : définition de la grille horaire Début 2024 : lancement de la procédure de DSP</p>		
CIBLES	Tous publics		
ECHELLE	Bassin		
ECHEANCE	Juillet 2023 (démarrage DSP)		
TYPE D'ACTION	Etude et services de mobilité		
ELEMENTS FINANCIERS	Financement par la Région dans le cadre de sa compétence mobilité.		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Fréquentation des lignes / nombre de montée.jour</i> - <i>Nombre de services assurés par jour</i> 		
Animateur	Porteur	Partenaires	Financier
Région	Région	EPCI	Région
		Département	
		Transporteurs	

Développer les transports collectifs urbains et identifier les évolutions de connexion avec le réseau interurbain

OBJECTIF	Développer les transports collectifs urbains et identifier les évolutions de connexion avec le réseau interurbain		
CONTENU	<p>Développement des transports urbains sur le réseau TAN : extension de la ligne 1 à Babinière (avec P+R), transformation de la ligne 54 en ligne chronobus, nouveau P+R et liaison fluviale Trentemoult-Bas Chantenay, augmentation de la capacité des tramways, puis création des lignes L6 et L7 de tramway ainsi que la L8 de busway.</p> <p>Réalisation d'études de faisabilité pour la mise en œuvre d'un réseau de transports collectifs : Clisson Sèvre et Maine Agglo.</p> <p>Travail partenarial entre les AOM et la Région autour des points de connexions des réseaux existants ou en devenir, afin d'anticiper les évolutions de desserte et adapter les aménagements nécessaires aux usagers.</p>		
CIBLES	Tous publics		
ECHELLE	Bassin		
ECHEANCE	2028 en continu		
TYPE D'ACTION	Etudes et services de mobilité		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Fréquentation aux points de connexions</i> - <i>Nombre de services par jour aux points de connexions</i> 		
Animateurs	Porteurs	Partenaires	Financeurs
Région	Région	Départements	EPCI
EPCI	EPCI	Gestionnaires voirie	Région
			Département
			Etat

Déployer progressivement l'offre socle TAD sur le bassin

OBJECTIF	Déployer, développer et animer une offre de Transport à la Demande plus conséquente et plus proche des besoins des habitants du territoire pour favoriser l'accès aux services du quotidien.		
CONTENU	<p>La Région souhaite déployer l'offre socle du TAD sur l'ensemble de son territoire hors agglomération.</p> <p>Sur le bassin de mobilité, la concertation avec les différents EPCI a déjà commencé afin de planifier le déploiement de cette offre en 2 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au 1^{er} juillet 2024 - au 1^{er} juillet 2025. <p>L'objectif est que l'ensemble des communautés de communes soit couvert lors de la mise en service des nouveaux contrats de lignes régulières afin d'offrir une offre de service complémentaire et cohérente sur les territoires.</p> <p>Les études et réflexions auront lieu en 2023 et 2024 avec les EPCI, notamment pour définir les périmètres géographiques et les points d'arrêts, en vue de lancer les appels d'offres. Les mises en service auront lieu en juillet 2024 et juillet 2025.</p> <p>La centrale de mobilité Allo Aléop pourra être mobilisée afin d'assurer l'accueil et la réservation des usagers sur les bassins de TAD qui le souhaiteront.</p>		
CIBLES	Tous publics		
ECHELLE	Bassin		
ECHEANCE	2024 et 2025		
TYPE D'ACTION	Etude et services de mobilité		
ELEMENTS FINANCIERS	Financement par la Région dans les Communautés de Communes dans le cadre de sa compétence AOMR. Financement par les EPCI sur les services au-delà de l'offre socle TAD.		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Calendrier et géographie du déploiement</i> - <i>Nombre de voyages</i> - <i>Taux de groupage</i> - <i>Coût financier</i> 		
Animateur	Porteurs	Partenaires	Financeurs
Région	Région	EPCI	Région
	EPCI	Communes	EPCI
		Département	

Expérimenter des lignes de covoiturage

OBJECTIF	Expérimenter des lignes de covoiturage comme nouvelle offre de mobilité complémentaire aux services existants de transports collectifs et de covoiturage planifié.		
CONTENU	<p>Sur le bassin, plusieurs territoires se sont déjà montrés intéressés par le principe des lignes de covoiturage ; service de covoiturage spontané accessible par une ligne et des arrêts définis et utilisant les places vides des voitures en circulation. Ces lignes de covoiturage peuvent se concevoir avec ou sans opérateur dédié selon leur configuration. Plusieurs typologies de lignes pourraient être regardées : lignes de covoiturage à haut niveau de services (lien territoires <> métropole/agglo) / lignes de rabattement (sur une gare TER par exemple) / lignes transversales</p> <p><u>Méthode de travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la faisabilité de développer des lignes de covoiturage sur le bassin en partant de territoires volontaires (porteurs des études). - Définir une gouvernance projet entre acteurs : EPCI, Département, Région... - Expérimenter des lignes sur le bassin - Communiquer et faire connaître ces offres - Suivre et capitaliser - Le cas échéant identifier les perspectives et la gouvernance d'un réseau de lignes sur le bassin 		
CIBLES	Habitants, salariés		
ECHELLE	Bassin		
ECHEANCE	2022/2023 études 2023 : calage gouvernance projet 2024/2025/2026 expérimentations le cas échéant		
TYPE D'ACTION	Etudes et services de mobilité		
ELEMENTS FINANCIERS	ETUDE : 35K€ HT pour un périmètre d'étude de 10 lignes (retour d'expérience du Pôle Métropolitain Nantes-Saint-Nazaire) INVESTISSEMENT : 7,5K€ à 15 K€ par points d'arrêts (fonction typologie de lignes) FONCTIONNEMENT en année 1 (exploitation / animation / incitation) : 1 ligne CHNS (80/80/100K€) / 1 ligne intermédiaire (50/50/50K€)		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de lignes ouvertes et fréquentation des lignes</i> - <i>Nombre de points d'arrêts mis en œuvre (créés et signalés)</i> 		
Animateur	Porteurs	Partenaires	Financeurs
Région	Région	Opérateurs	Etat (Fond vert)
	EPCI	Gestionnaires voiries	Région/EPCI
		Département	Département

Définir un système global covoiturage – volet infrastructures

OBJECTIF	Développer l'usage du covoiturage du quotidien sur le bassin de mobilité. Faciliter la mise en œuvre du triptyque Infrastructures / Services / Animation relative au covoiturage. Suivre collectivement l'évolution des pratiques.		
CONTENU	Définir une gouvernance claire entre les acteurs publics intervenants sur le champ du covoiturage afin d'en développer son usage. Consolider les infrastructures favorables à la pratique. <u>Volet Infrastructures :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Consolider une base de données des lieux de covoiturage (aires, points stops...) - Conforter et compléter le réseau des aires de covoiturage. - Expérimenter des tronçons réservés VR2+ : projets RD178, RD723 (CD44) ; rte de Pornic, Bd prairie de Mauves sens sortants (NM). Réflexion sur la RN165. - Suivi et capitalisation 		
CIBLES	Habitants, salariés, visiteurs		
ECHELLE	Bassin		
ECHEANCE	2028, en continu		
TYPE D'ACTION	Infrastructures		
ELEMENTS FINANCIERS	Consolidation des projets prévus en matière de covoiturage : complément du maillage des aires ; développement de tronçons réservés VR2+...		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Tronçons réservés VR2+ mise en place et volume de véhicules les utilisant.</i> - <i>Nombres de lieux de covoiturage sur le bassin et usages (ex. taux de fréquentation des aires).</i> 		
Animateur	Porteurs	Partenaires	Financeurs
Département	Département	Gestionnaires voiries	Etat (fond vert)
	EPCI	Région	Département
		EPCI	EPCI
		Département	

Définir un système global covoiturage- volet services

OBJECTIF	Développer l'usage du covoiturage du quotidien sur le bassin de mobilité. Faciliter la mise en œuvre du triptyque Infrastructures / Services / Animation relative au covoiturage. Suivre collectivement l'évolution des pratiques.		
CONTENU	<p>Définir une gouvernance claire entre les acteurs publics intervenants sur le champ du covoiturage afin d'en développer son usage. Faire connaître et déployer des services permettant de gagner des nouveaux adeptes.</p> <p><u>Volet services :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la notoriété des services covoiturage auprès des employeurs, des associations les fédérant, des consulaires et des acteurs du service public de l'insertion et de l'emploi. - Faire connaître Destinéo comme moteur de recherche des trajets covoiturage multi-opérateurs disponibles (via site destinéo et via sites partenaires intégrant le calculateur comme tan.fr). - Confronter et rapprocher les dispositifs incitatifs d'amorçage existants Aléop Covoiturage (Région) et Covoit'TAN (Nantes Métropole) pour gagner en lisibilité. - Proposer notamment à Ouest Go de rentrer dans ces dispositifs incitatifs. - Identifier les pistes et hypothèses d'évolution des services covoiturage sur le bassin. - Expérimenter pour les EPCI le souhaitant des systèmes de gratification <p>Le déploiement des services covoiturage devra s'appuyer en lien avec la FA16 et l'animation territoriale des mobilités sur le bassin.</p>		
CIBLES	Habitants, salariés		
ECHELLE	Bassin		
ECHEANCE	2024 (rapprochement des services) 2028, en continu		
TYPE D'ACTION	Services		
ELEMENTS FINANCIERS	Enveloppe d'incitation Région et EPCI (Nantes Métropole)		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre d'inscrits sur plateforme opérateurs</i> - <i>Nombre de trajets covoiturage réalisés et incités sur le bassin</i> 		
Animateur	Porteurs	Partenaires	Financeurs
Région	Région	EPCI	Région
Nantes Métropole	Nantes Métropole	Département	Nantes Métropole
		Opérateurs de covoiturage	Etat (Fond Vert)
			CEE

Mailler le bassin de nouveaux itinéraires cyclables en garantissant l'inter-territorialité

OBJECTIF	Développer un réseau cyclable sur tout le territoire en assurant des liaisons cyclables entre les EPCI du bassin et vers les EPCI des bassins voisins.		
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier la réalisation des itinéraires en garantissant leur continuité. - S'assurer de la cohérence des itinéraires avec les EPCI et communes. - Utiliser l'expérimentation comme un levier possible de mise en œuvre. - Travailler un référentiel technique pour harmoniser la conception et les principes d'aménagements des différentes maîtrises d'ouvrage concernées. - Capitaliser et partager la donnée avec l'ensemble des acteurs impliqués. - Suivre la mise en œuvre des réalisations et mesurer les usages. 		
CIBLES	Habitants, salariés, scolaires		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	2028 en continu		
TYPE D'ACTION	Investissement		
ELEMENTS FINANCIERS	<p>A préciser</p> <p>Plusieurs dispositifs existants émanent des acteurs suivants : Etat, Europe, Région, Département...</p>		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Km linéaire d'aménagements cyclables (sites propres, voirie partagée)</i> - <i>Nombre de liaisons continues inter-territoires réalisées</i> 		
Animateur	Porteurs	Partenaires	Financeurs
Département	Département	Région	Etat (FMA)
	EPCI	Département	Département
	Communes	EPCI	EPCI
		Etat	Communes
			Région

Renforcer l'usage du vélo en intermodalité avec les transports collectifs et le covoiturage

OBJECTIF	<p>Développer l'usage du vélo en intermodalité en jouant sur plusieurs leviers : rabattement cyclable, stationnements sécurisés, expérimentation d'emport, services vélos du premier/dernier kilomètre.</p> <p>Créer un choc d'offre pour introduire le réflexe Vélo + TC / Covoiturage.</p>		
CONTENU	<p><u>Rabattement et stationnement sécurisé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolider l'existant sur le bassin. Recenser les projets engagés (matures) pouvant être déployés sur le bassin d'ici 2025. Se donner une visibilité collective de ces projets pour favoriser les coopérations (par exemple plusieurs plans de déploiements de stationnement sécurisé prévus pour 2023 et 2024 sur des EPCI du bassin). - Identifier les sites (gares, arrêts TC, aires de covoiturage) à fort potentiel de rabattement cyclable. Identifier les pistes de réalisation dans la durée du COM (2027) en matière de stationnement et de rabattement cyclable sécurisés. <p><u>Emport vélo :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérimenter des solutions innovantes d'emports de vélo : rack à l'arrière de cars... - Valoriser l'usage du vélo pliant permettant un encombrement réduit : faire connaître les aides à l'achat ; tester du vélo pliant dans les offres de vélopartage... <p><u>Services vélos du premier/dernier kilomètre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser sur les expériences lancées par plusieurs EPCI : cadenas connectés (Ragon), Captain Bike (Chantrerie). - Identifier les lieux propices à expérimentation en matière de dernier km. 		
CIBLES	Habitants, salariés, scolaires		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHÉANCE	2024 (fin du programme ALVEOLE +) 2028 en continu		
TYPE D'ACTION	Investissement, services		
ELEMENTS FINANCIERS	Financements possibles : Région (RI Accès Réseau) / FMA CC de l'Etat / Département (Aires de Covoiturage) / Programme CEE Alvéole + (FUB)		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de points d'arrêts accessibles au vélo (rabattement sécurisé et stationnement) - Nombre de places sécurisées proposées et taux d'utilisation - Bilan des expérimentations (emport vélo et services vélos du premier/dernier km) 		
Animateur	Porteurs	Partenaires	Financeurs
Région	EPCI	Région	Etat/CEE
	Communes	Département	Région/Département
	Département	SNCF Gares et Connexions	EPCI/Communes

Développer la culture vélo dans les territoires

OBJECTIF	Faire du vélo un véritable mode de déplacement à part entière sur les différents territoires du bassin		
CONTENU	<p>Consolider et développer les services vélos sur l'ensemble du bassin : vélopartage, aide à l'acquisition, remise en selle, formation, Savoir Rouler A Vélo (SRAV)...</p> <p>Valoriser et conforter les bonnes pratiques.</p> <p>Aider à l'implantation de collectif vélo locaux facilitateurs pour le développement d'une culture vélo ancrée localement. Travailler avec le collectif Vélo Pays de la Loire comme partenaire. Donner de la visibilité aux partenaires associatifs pour faciliter les initiatives.</p> <p>Accompagner les établissements d'enseignements dans des démarches d'écomobilité scolaire. Capitaliser sur les démarches en cours ou à venir sur plusieurs EPCI/Communes du bassin</p>		
CIBLES	Habitants, scolaires, tous publics		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	2028, en continu		
TYPE D'ACTION	Animation, services		
ELEMENTS FINANCIERS	Financements des partenaires associatifs par les EPCI, le Département et la Région		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de personnes bénéficiaires des services vélos</i> - <i>Nombre d'écoles, scolaires accompagnés</i> - <i>Nombre de plans de déplacements établissements scolaires</i> 		
Animateur	Porteurs	Partenaires	Financeurs
EPCI	EPCI	Région	EPCI/Communes
	Communes	Département	Programmes CEE
	Département	Collectif Vélo Pays de la Loire	Département
		Associations	Région

Construire un plan d'action commun pour les mobilités solidaires

OBJECTIFS	<p>Favoriser la mobilité des publics les plus fragiles,</p> <p>Inciter les acteurs de la sphère sociale, de l'emploi, de l'insertion et les AOM à se concerter pour clarifier la gouvernance et simplifier les parcours usagers,</p> <p>Mieux articuler les actions et assembler les forces pour proposer un parcours d'accompagnement efficace en particulier en matière d'accès à l'emploi.</p>		
CONTENU	<p>Etablir un Plan d'Action commun Mobilité Solidaire à l'échelle du bassin Centre Loire Atlantique avec les parties prenantes associées du secteur des mobilités solidaires et des organismes du service public de l'insertion et de l'emploi.</p> <p>Travailler sur la lutte contre l'isolement et l'accès aux services pour tous.</p> <p><u>Méthode de travail proposée :</u></p> <p>Identifier les parties prenantes et clarifier la gouvernance. Recenser les initiatives, Etablir un plan d'actions collectif Valider et mettre en œuvre</p>		
CIBLES	Tous publics		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	2028, en continu		
TYPE D'ACTION	Démarche stratégique avec plan d'actions		
ELEMENTS FINANCIERS	Mobilisation en temps humain nécessaire à la construction du PAMS		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Établissement du PAMS</i> - <i>Actions mises en œuvre</i> - <i>Publics bénéficiaires</i> 		
Animateurs	Porteurs	Partenaires	Financier
Région	Région	EPCI	
Département	Département	Département	
		CLEFOP	
		Service public de l'emploi, Etat	
		Associations	

Rendre accessible les points d'arrêt routiers prioritaires

OBJECTIF	Mettre en accessibilité les points d'arrêts routiers prioritaires desservis par les lignes régulières du réseau Aléop.		
CONTENU	<p>Réglementation : au moins un arrêt doit être accessible par commune desservie de + de 1000 habitants.</p> <p>60 points d'arrêt routiers prioritaires ont été identifiés au regard de la loi comme non-accessibles sur le bassin Centre Loire Atlantique.</p> <p><u>Méthode de travail proposée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des sites à enjeux. - Contact et sensibilisation des gestionnaires concernés avec un appui souhaité des EPCI. - Investigation sur les coûts de mise en accessibilité et les soutiens financiers possibles. - Programmation de mise en accessibilité sur 2023 – printemps 2025 		
CIBLES	Usagers des réseaux		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	Printemps 2025		
TYPE D'ACTION	Investissement		
ELEMENTS FINANCIERS	<p>A identifier sur chaque situation</p> <p>A noter le soutien financier de la Région pour les arrêts routiers prioritaires du réseau Aléop jusqu'à 70% avec plafond d'aide de 9000€ par arrêt physique.</p>		
INDICATEURS DE SUIVI	- <i>Taux de mise en accessibilité des points d'arrêts prioritaires sur le bassin</i>		
Animateur	Porteurs	Partenaires	Financeurs
Région	Communes	Région	Région (réseau Aléop)
	EPCI	Département	EPCI
		EPCI	Communes

Liste des points d'arrêts routiers prioritaires identifiés avec un enjeu de mise en accessibilité :

Libellé commune	epci	Bassin de mobilité	PAR 1	PAR 2	PAR 3	PAR 4
Aigrefeuille-sur-Maine	Clisson Sèvre et Maine Agglo	Centre Loire Atlantique	mairie (non)			
Blain	Communauté de communes de la région	Centre Loire Atlantique	centre commercial (non)			
Bouée	Communauté de communes Estuaire et S	Centre Loire Atlantique	mairie (oui)			
Bouvron	Communauté de communes de la région	Centre Loire Atlantique	place abbé corbille (oui)			
Campbon	Communauté de communes Estuaire et S	Centre Loire Atlantique	église (non)			
Casson	Communauté de communes d'Erdre et G	Centre Loire Atlantique	rue du château (non)			
Chaumes-en-Retz	Pornic Agglo Pays de Retz	Centre Loire Atlantique	Arthus Princé (non - travaux neufs non PMR)	La Sicaudais (non - travaux neuf non PMR)		
Cheix-en-Retz	Pornic Agglo Pays de Retz	Centre Loire Atlantique	Mairie (non)			
Corsept	Communauté de communes du Sud Estuaire	Centre Loire Atlantique	Centre (non)			
Divatte-sur-Loire	Communauté de communes Sèvre et Loir	Centre Loire Atlantique	Eglise barbechat (non)			
Geneston	Communauté de communes de Grand Lie	Centre Loire Atlantique	Place Georges Gaudet (non)			
Haute-Goulaine	Clisson Sèvre et Maine Agglo	Centre Loire Atlantique	Eglise (vers nantes) (oui)			
Héric	Communauté de communes d'Erdre et G	Centre Loire Atlantique	Plein ciel (non)			
La Chapelle-Heulin	Communauté de communes Sèvre et Loir	Centre Loire Atlantique	Eglise vers vallet (non)			
La Chapelle-Launay	Communauté de communes Estuaire et S	Centre Loire Atlantique	groupe scolaire (non)			
La Chevallerais	Communauté de communes de la région	Centre Loire Atlantique	Eglise (non)			
La Chevrolière	Communauté de communes de Grand Lie	Centre Loire Atlantique	Eglise (*2) (oui)	les halles (non)		
La Regrippière	Communauté de communes Sèvre et Loir	Centre Loire Atlantique	école (non)			
La Remaudière	Communauté de communes Sèvre et Loir	Centre Loire Atlantique	église (non)			
Le Bignon	Communauté de communes de Grand Lie	Centre Loire Atlantique	église (non)			
Legé	Communauté de communes Sud Retz Atl	Centre Loire Atlantique	Champ de foire (oui)			
Les Touches	Communauté de communes d'Erdre et G	Centre Loire Atlantique	Parking de la poste (non)			
Malville	Communauté de communes Estuaire et S	Centre Loire Atlantique	Eglise (oui)			
Montbert	Communauté de communes de Grand Lie	Centre Loire Atlantique	mairie (non)			
Nort-sur-Erdre	Communauté de communes d'Erdre et G	Centre Loire Atlantique	Champ de foire (non)			
Nozay	Communauté de communes de la région	Centre Loire Atlantique	Champ de foire (oui)	gendarmerie (oui)		
Paimboeuf	Communauté de communes du Sud Estuaire	Centre Loire Atlantique	Georges Brassens (oui)	les amourettes (oui)	place du marché (oui)	square Kerbez (oui)
Pornic	Pornic Agglo Pays de Retz	Centre Loire Atlantique	Ste marie Place de Verdun (oui)	Terres Jaries (oui)		
Port-Saint-Père	Pornic Agglo Pays de Retz	Centre Loire Atlantique	Ecomarché	église		
Préfailles	Pornic Agglo Pays de Retz	Centre Loire Atlantique	Place de la gare (non)			
Prinquiau	Communauté de communes Estuaire et S	Centre Loire Atlantique	rue de Courtil Ballu (non)			
Quilly	Communauté de communes Estuaire et S	Centre Loire Atlantique	Grand rue (non)			
Rouans	Pornic Agglo Pays de Retz	Centre Loire Atlantique	place de l'église (non)			
Saint-Brevin-les-Pins	Communauté de communes du Sud Estuaire	Centre Loire Atlantique	maison départementale (non)			
Sainte-Pazanne	Pornic Agglo Pays de Retz	Centre Loire Atlantique	mairie (non)			
Saint-Etienne-de-Montl	Communauté de communes Estuaire et S	Centre Loire Atlantique	école du Gaz (non)	mairie (non)	route du temple (non)	rue de Nantes n°40 (non)
Saint-Julien-de-Concell	Communauté de communes Sèvre et Loir	Centre Loire Atlantique	église (oui)			
Saint-Lumine-de-Couta	Communauté de communes de Grand Lie	Centre Loire Atlantique	église (non)			
Saint-Mars-du-Désert	Communauté de communes d'Erdre et G	Centre Loire Atlantique	centre (non)			
Saint-Père-en-Retz	Communauté de communes du Sud Estuaire	Centre Loire Atlantique	Mairie (oui)			
Saint-Philbert-de-Granc	Communauté de communes de Grand Lie	Centre Loire Atlantique	Félix Platel (non)	maison familiale rurale (non)		
Saint-Viaud	Communauté de communes du Sud Estuaire	Centre Loire Atlantique	Route de Paimboeuf (non)			
Touvois	Communauté de communes Sud Retz Atl	Centre Loire Atlantique	église (non)			
Treffieux	Communauté de communes de la région	Centre Loire Atlantique	rue du don (non)			
Treillières	Communauté de communes d'Erdre et G	Centre Loire Atlantique	place de la liberté (non)			
Vay	Communauté de communes de la région	Centre Loire Atlantique	rue du stade (non)			
Vieillevigne	Clisson Sèvre et Maine Agglo	Centre Loire Atlantique	place des fêtes (non)			
Vigneux-de-Bretagne	Communauté de communes d'Erdre et G	Centre Loire Atlantique	la Paquelais (oui)			
Villeneuve-en-Retz	Pornic Agglo Pays de Retz	Centre Loire Atlantique	bourgneuf en retz (écoles) (non)			

Poursuivre la mise en accessibilité des gares ferroviaires

OBJECTIF	Au titre du Schéma Directeur d'Accessibilité Programmé (SDAP), l'ensemble des gares ferroviaires prioritaires ont été rendues accessibles sur le bassin (à l'exception de la Chapelle Centre). La fiche action ambitionne la mise en accessibilité d'une gare supplémentaire (non prioritaire au sens du SDAP) sur le bassin, d'ici 2028.		
CONTENU	<p>35 gares sont localisées sur ce bassin dont 4 sont prioritaires au titre du SDAP. Nantes, Savenay, Clisson, La Chapelle-centre. La gare de la Chapelle Centre fera l'objet d'une Impossibilité technique avérée (ITA) avec le service Accès TER en compensation.</p> <p>28 gares sont accessibles et 7 gares ne sont pas encore accessibles (La Chapelle-centre, Couëron, Cordemais, Mauves sur Loire, Thouaré sur Loire, La Basse Indre/St Herblain, Chantenay).</p> <p>Au regard de l'importance des investissements pour rendre une gare accessible aux PMR, une priorisation est requise. Sur le bassin, la gare de Couëron a été identifiée pour lancer des études préliminaires dès 2023.</p>		
CIBLES	Usagers des réseaux		
ECHELLE	Bassin		
ECHEANCE	2028		
TYPE D'ACTION	Investissement		
ELEMENTS FINANCIERS	À préciser à la suite des études (objectif de lancement en 2023). Soutien financier possible de la Région (RI à 50% pour les études et travaux relatifs à l'accessibilité des quais et franchissement des voies).		
INDICATEURS DE SUIVI	- <i>Taux de mise en accessibilité des gares sur le bassin</i>		
Animateur	Porteur	Partenaires	Financeurs
Région	SNCF Gares & Connexions	Nantes Métropole / Commune de Couëron	Région
		Région	Nantes Métropole
		Etat	Commune Couëron
			Etat

Développer l'intermodalité à court terme

OBJECTIF	Améliorer les sites pour développer les pratiques intermodales associant plusieurs modes de transports (transports collectifs routier et ferroviaire, covoiturage, vélo, voiture, marche à pied).		
CONTENU	<p>Recenser les coups partis et projets murs en lien avec l'intermodalité pouvant être déployés sur le bassin d'ici 2025.</p> <p>Se donner une visibilité collective sur ces sites afin de mieux coopérer entre les différentes maîtrises d'ouvrages associées à ces projets. Définir les co-financements associés.</p> <p>Identifier les études préalables lancées sur certaines interfaces et concrétiser la mise en œuvre de plusieurs opérations sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sites ferroviaires - Sites routiers - Parking relais métropolitain 		
CIBLES	Tous publics		
ECHELLE	Bassin		
ECHEANCE	2025 (mi-parcours du COM)		
TYPE D'ACTION	Investissements		
ELEMENTS FINANCIERS	A consolider		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Liste des interfaces identifiées et % de mise en service</i> - <i>Evolution des fréquentations voyageurs sur ces sites</i> 		
Animateur	Porteurs	Partenaires	Financeurs
Région	EPCI	Région	Région
	Département	EPCI	Département
	Communes	Département	EPCI
		SNCF Gares & Connexions	Etat

Doter le bassin d'une feuille de route collective sur l'intermodalité

OBJECTIF	Faire converger les priorités d'investissement des acteurs partenaires en matière d'intermodalités en se dotant d'une feuille de route collective.		
CONTENU	<p>En miroir des dossiers mûrs déjà engagés et identifiés en fiche action 5.1, il s'agit de consolider une feuille de route collective sur les actions d'intermodalité à envisager à l'échelle du bassin dans la 2e partie du COM (2026-2028) voire au-delà (2030) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interfaces multimodales ferroviaires et routières à enjeux, P+R Covoiturage, parkings relais métropolitain (accessibilité, stationnement, services, information), - Solutions de rabattement (jalonnement, continuités piétonnes et cyclables ...), - Offres de transports et services de mobilité accessibles sur ces points. - Nouveaux tronçons de voirie réservée transports collectifs <p>Cette feuille de route collective permettra de croiser les priorités, la nature des travaux à envisager et rapprocher les programmations respectives. Elle poursuit également un objectif d'anticipation des besoins en accompagnement financier au regard des opérations qui seront identifiées.</p> <p>À noter la prise en compte dans cette action des projets associés à la future desserte aéroportuaire de Nantes Atlantique.</p>		
CIBLES	Partenaires du COM		
ECHELLE	Bassin		
ECHEANCE	2024		
TYPE D'ACTION	Etude / planification		
ELEMENTS FINANCIERS	Temps humain nécessaire à la construction de cette feuille de route : AURAN, Région, EPCI, Département...		
INDICATEURS DE SUIVI	- <i>Etablissement de la feuille de route collective</i>		
Animateurs	Porteurs	Partenaires	Financier
Région	Région	SNCF Gares et Connexions	
AURAN	Département	Département	
	EPCI		

Développer l'usage des bacs de Loire

OBJECTIFS	<p>Augmenter la fréquentation de 50% pour faciliter les déplacements de part et d'autre de la Loire en heure de pointe.</p> <p>Inciter au report modal, en favorisant les modes actifs, le covoiturage et le lien avec les transports collectifs, par des aménagements et équipements adaptés.</p> <p>Assurer la navigation avec des propulsions plus sobres en Gaz à Effet de Serre pour répondre à des enjeux de transitions écologiques.</p>		
CONTENU	<p>Construction d'un nouveau bac de plus grande capacité (pour la ligne Basse-Indre/Indret). Capacité d'emport 55-60 véhicules. Emplacements plus important pour les piétons et les cyclistes. Propulsion électrique (50% batteries -50% hydrogène) Budget en cours de définition. Planning prévisionnel : mise en service 2026</p> <p>Optimisation de la flotte en utilisant les deux autres bacs sur une même traversée (ligne Couëron/Le Pellerin). Augmentation de l'offre de traversée proposée. Construction d'appontements permettant l'exploitation à 2 bateaux pendant les heures de pointe. Budget : à définir Planning prévisionnel : mise en service en 2027</p> <p>Hybridation des bacs existants. 50 % électrique avec un objectif à long terme à 100 %. Budget : à définir Planning prévisionnel : mise en service en 2027</p> <p>Amélioration du dispositif d'information en temps réel (panneaux à message variable, applications mobile, système d'information multimodale DESTINEO)</p>		
CIBLES	Tous publics		
ECHELLE	Bassin		
ECHEANCE	2028, en continu		
TYPE D'ACTION	Investissements		
ELEMENTS FINANCIERS	A consolider		
INDICATEURS DE SUIVI	- <i>Fréquentation des bacs de Loire</i>		
Animateur	Porteur	Partenaires	Financiers
Département	Département	Nantes Métropole	Département
		EPCI	

Objectiver le mur tarifaire et identifier des leviers d'actions

OBJECTIF	Etudier et préciser les impacts possibles de l'intégration tarifaire en place sur la métropole nantaise. Identifier des leviers d'action pour favoriser l'accès au réseau.		
CONTENU	<p>Suite à l'intégration tarifaire mise en place sur la métropole nantaise, il s'agit d'objectiver le phénomène de mur tarifaire (en volume et en localisation) en croisant les différents éléments impactant le choix du rattachement d'un usager vers une gare :</p> <p>Périmètre de l'étoile ferroviaire périurbaine de la gare de Nantes vers les gares suivantes (Savenay / Nort-sur-Erdre / Ancenis / Clisson / Sainte-Pazanne).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre de transport - Accessibilité et stationnements disponibles sur le site - Tarification et comparatif avec l'usage de la voiture sur l'origine-destination - Comparatif de domiciliation des usagers réguliers sur les gares <p>Identification des cibles à traiter, mise en place de leviers disponibles pour faciliter les parcours usager ou néo-usager : connaissance de la tarification, carte de réduction, distribution des titres de transport...</p> <p>Une enquête réalisée par la métropole sur les parcs de stationnements de plusieurs gares de son ressort territorial (été 2023) permettra d'intégrer des éléments qualitatifs à l'étude.</p>		
CIBLES	Partenaires COM		
ECHELLE	Périmètre de l'étoile ferroviaire périurbaine		
ECHEANCE	2023		
TYPE D'ACTION	Etude		
ELEMENTS FINANCIERS	<i>Consolidation de l'étude mur tarifaire via temps humain AURAN, Région et partenaires. Etude Stationnement portée par Nantes Métropole.</i>		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Consolidation étude mur-tarifaire - Identification de leviers d'actions et mise en oeuvre 		
Animateurs	Porteur	Partenaires	Financeurs
Région	Région	EPCI	Région (volet étude)
AURAN		Département	Nantes Métropole (étude)

Simplifier le parcours usager

OBJECTIF	Améliorer la coopération entre acteurs pour rendre plus simple et lisible l'accès aux réseaux de transports collectifs urbains et interurbains		
CONTENU	<p>Le parcours usager se décomposant de la manière suivante, il s'agit d'identifier et mettre en oeuvre les leviers disponibles pour faciliter son parcours (informations croisées ; outils interopérables ; outils communs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amont : information sur l'offre (Destineo), connaissance de la gamme tarifaire, canaux de communication et vecteurs facilitant l'obtention de ces informations - Acte d'achat : circuits physiques et digitaux ; supports de titres - Pendant le voyage : validation ; information temps réel ; perturbation, situation dégradée - Après voyage : service après vente, réclamations, retours usagers <p>Montée en compétence collective sur les formats d'interopérabilité possible Précisions à apporter sur les évolutions structurelles à venir : harmonisation tarifaire routière ; stratégie de distribution. Quel impact sur interopérabilité ? Définir des pistes d'actions à court terme : partage et rapprochement des seuils/catégories de gammes tarifaires par exemple...</p>		
CIBLES	Usagers actuels et potentiels des réseaux TC		
ECHELLE	Bassin		
ECHÉANCE	2028, en continu		
TYPE D'ACTION	Fonctionnement		
ELEMENTS FINANCIERS	<p>Temps humain : Information sur la gamme, relais médias digitaux des territoires (lien action FA17 communication) A préciser selon les leviers identifiés</p>		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Calendrier d'interopérabilité et d'évolution des dispositifs Destinéo, systèmes billettique, points de distribution</i> - <i>Volume de réclamations</i> - <i>Mise en œuvre des leviers identifiés</i> 		
Animateurs	Porteurs	Partenaire	Financier
Région	Région	Département	Région
EPCI	EPCI		EPCI

Massifier l'accompagnement au changement en mutualisant l'animation territoriale

OBJECTIF	Déployer une animation territoriale des mobilités auprès des employeurs et des zones d'activité du bassin. Identifier les besoins et créer de nouveaux outils d'animation.		
CONTENU	<p>Massifier l'accompagnement au changement en se dotant d'un service capacitaire permettant d'intervenir à l'échelle du bassin auprès des employeurs pour faire évoluer les pratiques de déplacements des pendulaires.</p> <p><u>Identification des missions possibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et conseil sur les offres de mobilités disponibles sur le bassin (tous publics), - Animation de défi, challenge dans les entreprises, - Etablissement de plans de mobilité zone d'activité, plans de mobilité employeurs. - Identification des besoins non pourvus, - Lancement d'expérimentations ciblées. <p><u>Méthode :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des dispositifs existants. Consolidation des besoins sur le bassin 2. Volumétrie temps par type de mission -> Chiffrage 3. Comparatif +/- des hypothèses de mise en œuvre opérationnelle <p><u>Hypothèses de mise en œuvre opérationnelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui sur les dispositifs existants avec mise en réseau, - Marché groupé à plusieurs collectivités confié à un bureau d'études, une association... - Appui sur une structure ad hoc (Société Publique Locale Mobilités, SEM, autres...) agissant pour le compte de collectivités sur plusieurs missions d'animation. 		
CIBLES	Actifs, salariés, employeurs		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	2023 : besoins et scénarios de mise en œuvre 2024 et suivantes : déploiement potentiel		
TYPE D'ACTION	Animation		
ELEMENTS FINANCIERS	A préciser à la suite du travail de préfiguration en 2023		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre d'employeurs accompagnés</i> - <i>Evolution des parts modales dans les entreprises accompagnées</i> - <i>Nombre de personnes sensibilisés</i> 		
Animateur	Porteurs	Partenaires	Financier
Région	EPCI	Département	
	Région	ADEME	
		Consulaires	
		Employeurs	

Renforcer la communication mobilité sur le bassin

OBJECTIF	Développer la notoriété des services, faciliter le parcours usager, en travaillant la communication collective des offres de mobilité sur le bassin		
CONTENU	<p>Définir un niveau d'Information socle devant être disponible des habitants du bassin. Relais par les médias des collectivités (web, support physique, affiches) et mise à jour régulière à prévoir.</p> <p>Engager collectivement les partenaires du bassin Centre Loire-Atlantique dans le « défi Mobilité en Pays de la Loire » pour mobiliser les employeurs et établissements d'enseignement de leur territoire respectif.</p> <p>Se fixer collectivement des objectifs de communication chaque année.</p> <p>Réfléchir aux espaces mobilité sur le bassin : accueil, conseils, ventes de titres et informations sur les offres de mobilité. Identifier les partenariats possibles avec les plateformes de mobilité solidaire.</p> <p>Etudier l'opportunité de l'AAP Place de la Gare proposé par SNCF Gares et Connexions (valorisation de m² bâtiment voyageur) pour stimuler les services dans certaines gares du bassin.</p>		
CIBLES	Tous publics		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	2028, en continu		
TYPE D'ACTION	Communication		
ELEMENTS FINANCIERS	<p>Financement du défi Mobilité par la Région. Mobilisation de temps humain pour mettre en service le niveau d'information socle sur les différents médias.</p> <p>Autres volets à déterminer</p>		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - % des collectivités relayant l'information socle sur ses médias - Nombre d'EPCI partenaire du défi mobilité en Pays de la Loire ; nombre de structures et personnes participantes - Espaces mobilité en expérimentation sur le bassin 		
Animateur	Porteurs	Partenaires	Financier
Région	Région	Opérateurs mobilités	Région
	Département	EPCI/Département	EPCI
	EPCI	Alisée	
		SNCF Gares et Connexion	

Accompagner les habitants du bassin vers la mise en place d'une ZFE-m sur la métropole nantaise

OBJECTIF	Identifier les impacts d'une Zone Faible Emission Mobilité selon les scénarios de périmètre retenus. Sensibiliser les habitants et usagers sur l'intérêt de la mise en place de zone à faible émission. Accompagner les habitants et usagers concernés dans la recherche de solutions alternatives, au-delà de la métropole nantaise.		
CONTENU	<p>Etude ZFE-m lancée par Nantes Métropole fin 2022.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolidation à échelle du bassin de la structure du parc de VL selon les vignettes Crit'Air. - Association des EPCI du bassin de mobilité aux réflexions de manière régulière et préparation de la communication. - Intégration du sujet ZFEm dans l'animation territoriale des mobilités auprès des employeurs, zones d'activité du bassin et des principaux pôles générateurs de trafic et des habitants (lien avec la FA 12) pour la mise en œuvre d'actions d'accompagnement des habitants et des professionnels résidents ou usagers du périmètre de la ZFE-m 		
CIBLES	habitants et usagers de la ZFE-mobilité		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	2025 et suivantes		
TYPE D'ACTION	Animation, mesures d'accompagnement, communication		
ELEMENTS FINANCIERS	Etude ZFE-m lancée par Nantes Métropole		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - % du parc roulant impacté par la mise en œuvre de la ZFE - Nombre d'actions d'accompagnement réalisées - Nombre de conseils en mobilité donnés 		
Animateur	Porteur	Partenaires	Financier
Nantes Métropole	Nantes Métropole	Région	
		Département	
		EPCI	

Engager une enquête ménage déplacement EMC²

OBJECTIF	<i>Améliorer la connaissance des mobilités en actualisant l'enquête Ménage Déplacements Grand Territoire sur la Loire-Atlantique 10 ans après la précédente édition par une EMC² (Enquête Ménage Certifiée Cerema).</i>		
CONTENU	<p>Prendre la mesure des changements de pratiques depuis 2015 en lançant une EMC² visant à enquêter 20 000 à 30 000 personnes sur l'ensemble de leurs déplacements réalisés la veille.</p> <p>Enquêtes menées avec un prestataire spécialisé avec un recueil s'opérant par divers canaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête face à face en milieu urbain, - Enquête téléphonique, - Enquête en ligne. <p>Périmètre en cours de précision : à minima celui de l'Aire d'Attraction des Villes de Nantes et Saint-Nazaire (nomenclature INSEE).</p> <p>Calendrier envisagé : accord des parties et préparation 2023 / recrutement du prestataire 2024 / Etude 2024-2025 / Résultats définitifs début 2026</p>		
CIBLES	Collectivités		
ECHELLE	En cours de définition		
ECHEANCE	2024 – 2027		
TYPE D'ACTION	Etude		
ELEMENTS FINANCIERS	<p>Appui technique du Cerema</p> <p>Passation et redressement de l'étude par prestation (1,5 millions € environ)</p> <p>Coordination et animation des partenaires, montage administratif : temps humain à prévoir (1/4 ETP sur 2024/2025)</p> <p>Coordination technique : Agences d'urbanisme (à valider).</p>		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Réalisation de l'EMC²</i> - <i>Fourniture et analyse des données à l'échelle du bassin et des EPCI (par les agences d'urbanisme)</i> - <i>Evolution des parts modales tous motifs sur le bassin par rapport à 2015</i> 		
Animateur	Porteurs	Partenaires	Financeurs
AURAN	Nantes Métropole	Région	Nantes Métropole
	CARENE	Département, EPCI	CARENE Région
		Cerema Ouest	Département
		Etat	Etat

Suivre et évaluer le contrat opérationnel de mobilité

OBJECTIF	<i>Suivre l'évolution des mobilités à l'échelle du bassin. Evaluer la mise en œuvre des actions du Contrat Opérationnel de Mobilité.</i>		
CONTENU	<p>Préalable : faciliter les échanges de données entre acteurs partenaires.</p> <p>À l'échelle du bassin, il s'agit de suivre la mise en œuvre des actions du COM et d'évaluer les impacts sur la mobilité. Deux pas de temps sont définis : 2,5 ans après la signature et à la fin du COM.</p> <p>L'évaluation s'appuiera sur l'architecture suivante et le suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'indicateurs globaux sur le bassin <ul style="list-style-type: none"> • Paramètres socio-éco du bassin : emploi, habitants... • Données mobilités générales : données INSEE mobpro, taux de motorisation ménages... • Dynamiques territoriales des mobilités : actualités, planification, ingénierie - d'indicateurs spécifiques propres à chaque fiche actions. Typologie d'indicateurs suivables : réalisation / offre / résultats / performance <p>Cette évaluation ne constituera pas une évaluation des mobilités propres à chaque EPCI mais à une échelle de bassin.</p>		
CIBLES	Collectivités, institutionnels		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	Evaluation à mi-parcours : mi 2025 Evaluation du COM : 2028		
TYPE D'ACTION	Suivi et évaluation		
ELEMENTS FINANCIERS	Temps humain des partenaires		
INDICATEURS DE SUIVI	- <i>Fourniture d'une évaluation à mi-parcours et à la fin du COM</i>		
Animateurs	Porteur	Partenaires	Financier
Région	Région	EPCI	Région
AURAN		Département,	

GLOSSAIRE

AAP : Appel A Projets

AOM / AOMR : Autorité Organisatrice des Mobilités / Autorité Organisatrice des Mobilités Régionale

Fiches ou Programmes CEE : Certificat d'Economie d'Energie

COM : Contrat Opérationnel de Mobilité

DSP : Délégation de Service Public

EMC² : Enquête Mobilité Certifiée Cerema

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FMA : Fond Mobilités Actives (Etat)

FUB : Fédération des Usagers de la Bicyclette

Loi 3DS : Loi relative à la Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification

Loi LOM : Loi d'Orientation des Mobilités

P+R : Parking Relais

PAMS : Programme d'Actions Commun Mobilité Solidaire

PAR : Points d'Arrêts Routiers Prioritaires (au titre de l'accessibilité)

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PdM : Plan de Mobilité

PdMS : Plan de Mobilité Simplifié

PEM : Pôle d'Echanges Multimodal

PMR : Personne à Mobilité Réduite

SAEIV : Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageur

SDAP : Schéma Directeur d'Accessibilité Programmé

SEM : Service Express Métropolitain

SIM : Système d'Information Multimodale

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

SRAV : Savoir Rouler A Vélo

TAD : Transport A la Demande

TC : Transport Collectif

TER : Train Express Régional

VL : Véhicule Léger

VRTC : Voirie Réservée aux Transports Collectifs

VR2+ : Voirie Réservée aux véhicules avec deux personnes et plus (covoiturage)

ZFE-m : Zone Faible Emission de Mobilité